

# **ANNEXE 7. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

---

***7.1. DIPLOME DE BENJAMIN BRUNET***

***7.2. ETUDE PREVISIONNELLE ECONOMIQUE RELATIVE AU PROJET***

***7.3. DEVIS CONCERNANT LE PROJET***

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie de POITIERS

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la  
Forêt de la région Poitou-Charentes

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

*Vu le procès verbal de l'examen du Baccalauréat Professionnel établi le 02/07/2009  
par le Président du jury, enseignant chercheur,*

*le Diplôme du Baccalauréat Professionnel en*

## Agroéquipement

est conféré à **M. BRUNET BENJAMIN DENIS PIERRE,**  
né le 03/12/1990,  
à **CHOLET (MAINE-ET-LOIRE),**

et enregistré sous le numéro 09N/200500/09048712 avec la mention **BIEN**  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour expédition conforme :  
Le Chef du Service Régional de la  
Formation et du Développement

  
Eric GROGNIER

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale :  
La Rectrice de l'Académie de POITIERS POITIERS

signé : Béatrice CORMIER

Signature du Titulaire



Fait à POITIERS, le 26 octobre 2009

Pour le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la  
Pêche :  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de  
la Forêt,

signé : Martin GUTT



# ETUDE RENTABILITE ECONOMIQUE

PROJET 1800m<sup>2</sup>

Gaec plume



SURFACE	1800	m <sup>2</sup>
Typologie d'investissement	Neuf	
Type de production	Poulet Standard	1,95 kgs
Type de batiment	Dynamique	

Cout Global en €/m <sup>2</sup>	290	
Cout Projet Global en €	522000	€
Emprunt Bancaire 1	26100	€
Emprunt Bancaire 2	83520	€
Emprunt Bancaire 3	412380	€
AIDE PCAE en €	0	€
AIDE directe groupement rénovation	0	€
Taux Bancaire avec assurance	2	2,2 2,3
Durée emprunt 1	5	
Durée emprunt 2	10	
Durée emprunt 3	15	

Annuités emprunt 1	5537	sur	5	ans
Annuités emprunt 2	9396	sur	10	ans
Annuités emprunt 3	32818	sur	15	ans

5 premières années (annuités)	47751	€
5 à 10	42214	€
5 dernières années(annuités)	32818	€

€/m <sup>2</sup> /lot	8,48
Nb bandes/an	7,3
Age	35
Densité	21,5
Poids Moyen	1,95
IC économique	1,64
% saisies	1,5

Vide sanitaire	15,0
----------------	------

Kgs/m <sup>2</sup> /an	306
MPA en €/m <sup>2</sup> /an	61,90

## CHARGES VARIABLES

GAZ	0,9
Electricité	0,55
Eau	0,1
Ramassage	0,75
Frais Vêto	0,75
Désinfection	0,1
Litière	0,1
Cotisation Gpmt-caisse sanitaire	0,008
Divers	0,02
TOTAL charges variables€/m <sup>2</sup> /Lot	3,28
TOTAL charges variables€/m <sup>2</sup> /AN	23,9

## CHARGES FIXES

Frais de Gestion	0,08
Assurance	0,22
Entretien	0,4
Divers (carburants/téléphone/papiers/agios)	0,15
TOTAL charges fixes €/m <sup>2</sup> /Lot	0,85
TOTAL charges fixes €/m <sup>2</sup> /AN	6,2

TOTAL charges €/m <sup>2</sup> /Lot	4,13
TOTAL charges €/m <sup>2</sup> /AN	30,1

Aide GROUPEMENT/€/m <sup>2</sup> /an 5 ans	7,65
Aide GROUPEMENT/€/m <sup>2</sup> /an 5 à 10 ANS	3,06
Aide GROUPEMENT/€/m <sup>2</sup> /an après 10 années	0,00
EBE disponible 5 premières années €/m <sup>2</sup> /an (Avant MSA N-1)	39,4
EBE disponible 5 à 10 ANS €/m <sup>2</sup> /an (avant MSA N-1)	34,8
EBE disponible après 10 ans (avant MSA N-1)	31,8

68850  
27540  
GLOBAL

96390

<b>RESULTAT APRES MSA / REVENU</b>	
5 premières années Solde d'iponible après MSA avec aides gpmt	16244
5 à 10 premières années Solde d'iponible après MSA avec aides gpmt	14336
> 10 ans dernières années Solde d'iponible après MSA	17057

1354 €/mois

1195 €/mois

1421 €/mois







**SARL PAJOT**  
8 Rue René III Sanzay  
79150 ARGENTON LES VALLEES

**GAEC LA PLUME**  
1 La Blinière  
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

### CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AVICOLE SITE DE LA REVERDIERE

Description	Unité	Quantité	Prix HT	Net HT
<b>DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF</b>				
<b>TERRASSEMENT DE PLATE FORME</b>				
Décapage et mise en cordon de la terre végétale	m2	4 600.00	0.90	4 140.00
Terrassement pour mise à niveau de la partie haute	ft	1.00	700.00	700.00
Extraction de la pierre	t	5 500.00	1.20	6 600.00
Transport de la pierre du champ (< 100 m)	t	5 500.00	0.90	4 950.00
Mise en oeuvre et compactage de la pierre	t	5 500.00	0.80	4 400.00
Fourniture et mise en oeuvre de sable 0/10 avant dallage (SAS 100 m2 / trottoirs intérieurs et extérieurs 420 m2 / dalle devant bâtiment 200 m2)	m2	720.00	5.00	3 600.00
Terrassement pour longrines enterrées	ml	240.00	3.00	720.00
Remblai intérieur du bâtiment en matériaux	m2	1 710.00	1.90	3 249.00
Fourniture de matériaux pour remblai intérieur en chape fin	t	360.00	4.30	1 548.00
<b>REALISATION D'UNE RESERVE INCENDIE 180 M3</b>				
Terrassement de la fosse y compris talutage	m3	280.00	4.80	1 344.00
Réalisation des tranchées d'ancrage et mise eà disposition d'une pelle avec chauffeur pour pose de la membrane	ft	1.00	640.00	640.00
Réalisation d'un lit drainant en fond de fosse	m2	50.00	21.00	1 050.00
Ouverture d'une tranchée pour évacuation du lit drainant	ml	130.00	4.80	624.00
<b>RESEAUX</b>				
Ouverture d'une tranchée technique pour alimentation du bâtiment (yc sablage et remblaiement)	ml	185.00	8.00	1 480.00
Fourniture et pose d'une buse béton D1000 avec couvercle béton pour chambre de tirage	u	1.00	230.00	230.00
Réalisation de tranchées pour EU y compris fourniture et pose de tuyaux PVC CR4	ml	200.00	14.40	2 880.00
Réalisation de tranchées drainantes de part et d'autre du bâtiment pour les EP avec PVC fendu ; géotextile ; drainant 10/20 sur drain et 40/80 recyclé en tranchée	ml	220.00	24.00	5 280.00
Réalisation d'une tranchée EP vers la réserve incendie y compris fourniture et pose de tuyaux PVC D100 CR4	ml	130.00	11.00	1 430.00



**SARL PAJOT**  
 8 Rue René III Sanzay  
 79150 ARGENTON LES VALLEES

Description	Unité	Quantité	Prix HT	Net HT
Fourniture et pose de buse béton D300	ml	24.00	29.00	696.00
OPTION :				
Fourniture et mise en oeuvre de GNT0/31.5 sur l'empierrement à l'extérieur du bâtiment (2400 m2 à 3.40 €)				
Mons value tranchée drainante si drain agricole au lieu de PVC fendu (- 1 .00 € le ml)				
Moins value si non mise en oeuvre du géotextile en tranchée drainante (-3.50 € le ml)				

**Modalités de règlement :**

proposition valable 6 mois et révisable au delà

Bon pour accord :

Signature :

Total H.T.....	45 561.00
T.V.A. à 20.00% sur 45 561.00.....	9 112.20
<b>Total T.T.C.....</b>	<b>54 673.20</b>

T.V.A. intracommunautaire : FR37383330396 - SIRET : 38333039600011 - APE : 4312A - RCS : 91 B 195 - Bressuire - CAPITAL : 90 000€ RM 00367 91 790  
 Crédit Mutuel n° 10278 36313 00010299206 11 BNP n° 30004 00252 00020426994

Ce document est établi en application du ou des taux de TVA en vigueur. La modification du ou des taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le prix final TTC.





ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
**Société JARRY et Associés**  
 PAVILLONS - RESTAURATION - PEINTURE META SUR FAÇADE  
 COUVERTURE TUILES - BÂTIMENTS AGRICOLES



14, Rue des Métiers - ST QUENTIN EN MAUGES  
 49110 MONTREVAULT SUR ÈVRE

Tél. 02 41 70 72 59 - Fax 02 41 70 74 42

jarryetassocies-maconnerie.com - jarryassocies@orange.fr

M. BRUNET Benjamin

La Blinière

79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AVICOLE

**DEVIS N° 19023**

du 31/01/2019

Page 1

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
<sup>18</sup> Bâtiment : 20 TRAVEES de 5,00M Longueur 20ML de large  SAS : 1 TRAVEE de 5,00M Longueur  . Décapage de la terre végétale, empierrement accès et bâtiment, finition remblai avant béton, canalisations extérieures <u>RESERVES AU LOT TERRASSEMENT</u>  <u>TRAVAUX COMPRENANT :</u> - Implantation et traçage de l'axe des poteaux  - Réalisation des pieux à la pelle avec tarière Ø100 (estimation de la profondeur à confirmer, Haut. 1,50M)  - Dés en béton avec armatures dans pieux Ø100, profondeur 1,50M (à confirmer) Qté : 50 unités  - Pose de platines d'ancrage (fournies par le constructeur métallique)  - Fourniture et pose de longrines avec stabox, solin, clavetage et finition des joints . Longrines BEBC 18/60 . Longrines BEBC 18/85+8					
	1,000	V	1 000,00	20%	1 000.00
	1,000	V	2 200,00	20%	2 200.00
	58,875	M3	174,45	20%	10 270.74
	40,000	U	13,00	20%	520.00
	210,000	ML	82,14	20%	17 249.40
	30,000	ML	94,09	20%	2 822.70

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
- Canalisations pour SAS, comprenant : . 1 bonde pour SAS . Evacuation en PVC Ø100 vers fosse . Fourniture et pose d'une fosse 5000 Litres	1,000	V	3 000,00	20%	3 000.00
- Fourniture et pose d'un polyane sol					
. Bâtiment	1 800,000	M2	1,00	20%	1 800.00
. SAS	50,000	M2	1,00	20%	50.00
- Dallage en béton avec treillis soudés ST15C					
. SAS, en béton coloré, PMES XA2 C35/45, ép. 13.cm, lissé, coulage à la goulotte	50,000	M2	33,14	20%	1 657.00
. Bâtiment, formule dallage ép. 13cm, lissé, sans Quartz, coulage à la pompe, sciage de joints	1 800,000	M2	24,76	20%	44 568.00
. Extérieur, en béton XA1 C30/37 ép. 15cm, coffrage, taloché, coulage à la goulotte :					
. Entre les SAS	50,000	M2	27,67	20%	1 383.50
. Pignon	100,000	M2	27,67	20%	2 767.00
. Porte accès	20,000	M2	27,67	20%	553.40
. Plateforme Silo, ép. 40cm, coffrage, béton XA1 C30/37 (3,00 M x 9,00 M)	27,000	M2	86,90	20%	2 346.30
<b>OPTION</b>					
- Fourniture et pose d'un isolant en polyuréthane de 52mm					
. Bâtiment : 1 800,00 M <sup>2</sup> x 11,54€ = <u>20 772,00€</u>					
. SAS : 50,00 M <sup>2</sup> x 11,54€ = <u>577,00€</u>					
- Fourniture et pose d'un isolant en PSE, maxisol de 50mm					
. Bâtiment : 1 800,00M <sup>2</sup> x 6,57€ = <u>11 826,00€</u>					
. SAS : 50,00M <sup>2</sup> x 6,57€ = <u>328,50€</u>					



DEVIS N° 19023

du 31/01/2019

Page 3

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
- Béton pour trottoir extérieur, avec coffrage, béton XA1 C30/37, sans armatures . Largeur 70cm . Epaisseur 8cm L'ENSEMBLE : 190,00 ML x 20,13€ = <u>3 824.70€</u>					

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	92 188,04	18 437,61

MONTANT H.T.	92 188.04
TVA GLOBALE	18 437.61
<b>MONTANT T.T.C. en Euros</b>	<b>110 625.65</b>

Validité 60 jours

Paiement

Cent dix mille six cent vingt cinq euros et soixante cinq cents

Acompte de 20% à l'acceptation du devis

ASSURANCE DECENALE :

SMA BTP - 114, Avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15 (Région France entière)

Pour l'entreprise :Pour le client :Bon pour accord, le   /  /  

:



Constructeur  
Bois et métal

**SAS GRIFFON**  
au capital de 250 000 €  
Za La Ménardière  
rue des Deux Sèvres  
49 280 LA SEGUINIÈRE

Tel 02 41 56 81 36  
Fax 02 41 56 99 91  
mail. contact@etsgriffon.fr  
RC 314 466 871  
N° Intra. FR 62 314 466 871

**LA PLUME - BRUNET JP**

1 LA BLINIÈRE

79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

<b>Code client :</b> EARLBRUNET	<b>Code affaire :</b> 6199GRI	<b>DEVIS :</b> DEV18190217	<b>Date :</b> 29/01/2019
Référence : BRUNEI_BAT VOL 20 M LG - 1800m <sup>2</sup>			
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ELEVAGE NORMES BEBC</b> <b>UTILE : Longueur 90m x largeur 20 m = 1800 m<sup>2</sup></b> <b>Ht Basse pente 2m85 sous plafond - Pente 30%</b> <b>1 travée avec 2 sas de 5m x 5m</b>			

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prix concernant votre demande.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Taux
Portiques IPE 270 De portée de 21 m , entre axe de 5m Poteau IPE 300 hauteur 3m05 2 travées de contreventement L'ensemble traité antirouille Pannes Sapin du Nord 65x280				
<b>Charpente - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b>	1	58 650,00	58 650,00	20
COUVERTURE : Bac acier laqué 63/100ème Faîtière par tôle laquée pliée Closoirs anti moineaux Pente de la toiture 30 % valeur Anticondensation 4 860 €				
<b>Couverture - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b>	1	32 130,00	32 130,00	20
(Longrines Ht 60 cm hors lot) Panneaux sandwich 50 mm, U=0.461W/m <sup>2</sup> K 2 faces tôles laquée RAL 1015 2 faces latérales de 90 m x hauteur 2 m 60 2 pignons largeur 21 m 48 extérieur x hauteur 2 m 70 Profil bas alu et lisse bois partie haut Habillage des pannes sablières par tôle laquée posée en coffre				

Nos devis sont réactualisables en fonction de la hausse des matériaux de nos fournisseurs.

Pages : 1

**Conditions générales de vente :** Nos marchandises sont payables à la Séguinière et voyagent toujours, même en cas de franco, aux risques et périls du destinataire. Toute contestation relative à l'exécution de la présente facture sera de convention expresse de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégrale. (Loi 80.335 du 12 mai 1980).

Le règlement se fera au comptant sans escompte ou à 30 jours date de facture - T.V.A. payée sur les débits. Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom ou virement. IBAN : FR76 1027 8394 2400 0213 5670 163 - BIC : CMCIFR2A





**LA PLUME - BRUNET JP**  
 1 LA BLINIÈRE  
 79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

<b>Code client :</b> EARLBRUNET	<b>Code affaire :</b> 6199GRI	<b>DEVIS :</b> DEV18190217	<b>Date :</b> 29/01/2019
Référence : BRUNEI_BAT VOL 20 M LG - 1800m <sup>2</sup>			
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ELEVAGE NORMES BEBC</b> <b>UTILE : Longueur 90m x largeur 20 m = 1800 m<sup>2</sup></b> <b>Ht Basse pente 2m85 sous plafond - Pente 30%</b> <b>1 travée avec 2 sas de 5m x 5m</b>			

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prix concernant votre demande.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Taux
<b>Bardage - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b> Polyuréthane 60 mm PIR GR - U= 0.364 W/m <sup>2</sup> K (Réaction feu B-s2, d0) Rondelles et vis INOX, jonction par H PVC Habillage, étanchéité basse pente et faitage par tôle alu pliée	1	32 180,00	32 180,00	20
<b>Isolation - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b> U= 0,461 W/M2k Portails deux battants en panneaux isolés polyuréthane 50 mm 2 Faces Tôles . Huisseries PVC portes et huisseries bois portails. 2 Portails de 4 m x 3,50 m de hauteur 1 Porte d'accès de 1,20 m x 2,06 m de hauteur 2 Portes latérales de 1,20 m x 2,06 m de hauteur 1 Trappe à cadavres	1	37 320,00	37 320,00	20
<b>Menuiserie - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b> 1 travée de 20 m x 5m Comprenant 2 SAS de 5 m x 5 m 1 portique charpente , couverture ,bardage et isolation idem bâtiment Porte en panneaux isolés polyuréthane 50 mm , 1 face tôle laquée, 1 face polyester Huisseries PVC , poignée et serrure	1	5 480,00	5 480,00	20

Nos devis sont réactualisables en fonction de la hausse des matériaux de nos fournisseurs.

**Conditions générales de vente :** Nos marchandises sont payables à la Séguinière et voyagent toujours, même en cas de franco, aux risques et périls du destinataire. Toute contestation relative à l'exécution de la présente facture sera de convention expresse de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégrale. (Loi 80.335 du 12 mai 1980).

Le règlement se fera au comptant sans escompte ou à 30 jours date de facture - T.V.A. payée sur les débits. Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom ou virement. IBAN : FR76 1027 8394 2400 0213 5670 163 - BIC : CMCIFR2A



Constructeur  
Bois et métal

**SAS GRIFFON**  
au capital de 250 000 €  
Za La Ménardière  
rue des Deux Sèvres  
49 280 LA SEGUINIÈRE

Tel 02 41 56 81 36  
Fax 02 41 56 99 91  
mail. contact@etsgriffon.fr  
RC 314 466 871  
N° Intra. FR 62 314 466 871

**LA PLUME - BRUNET JP**

1 LA BLINIÈRE

79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

<b>Code client :</b> EARLBRUNET	<b>Code affaire :</b> 6199GRI	<b>DEVIS :</b> DEV18190217	<b>Date :</b> 29/01/2019
Référence : BRUNEI_BAT VOL 20 M LG - 1800m <sup>2</sup>			
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ELEVAGE NORMES BEBC</b> <b>UTILE : Longueur 90m x largeur 20 m = 1800 m<sup>2</sup></b> <b>Ht Basse pente 2m85 sous plafond - Pente 30%</b> <b>1 travée avec 2 sas de 5m x 5m</b>			

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prix concernant votre demande.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Taux
2 portes de 1m20 x 2m06 Ht 2 chassis vitré PVC de 120 x 60Ht 1 Oculus de visite  Aménagement zone propre/zone sale (cloison et séparations)				
<b>SAS - Bâtiment Volaille - Valeur Posé HT</b>	1	8 980,00	8 980,00	20
3% surface utile Chassis Fixe PVC, remplissage double vitrage 4/20/4 Trappe guillotine 2 Faces polyester RAL 1015 - ép.27 mm isolé polyuréthane monté sur glissière alu laquée idem bardage Tringlerie monté sur paliers, tube 26/34 galva, sangles et fixations.  2 Longueurs de 90 ml				
<b>Lumière - Bâtiment Volaille - Valeur Posée HT</b>	1	23 640,00	23 640,00	20
OPTION :  Jupe extérieure Horizontale Tôle laquée 1085 fixée sur poteaux et supports intermédiaires y compris habillage et suggestions 2 longueurs de 90 ml Valeur HT 5 340€				

Nos devis sont réactualisables en fonction de la hausse des matériaux de nos fournisseurs.

Pages : 3

**Conditions générales de vente :** Nos marchandises sont payables à la Séguinière et voyagent toujours, même en cas de franco, aux risques et périls du destinataire. Toute contestation relative à l'exécution de la présente facture sera de convention expresse de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégrale. (Loi 80.335 du 12 mai 1980).

Le règlement se fera au comptant sans escompte ou à 30 jours date de facture - T.V.A. payée sur les débits. Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom ou virement. IBAN : FR76 1027 8394 2400 0213 5670 163 - BIC : CMCIFR2A



Constructeur  
Bois et métal

**SAS GRIFFON**  
au capital de 250 000 €  
Za La Ménardière  
rue des Deux Sèvres  
49 280 LA SEGUINIÈRE

Tel 02 41 56 81 36  
Fax 02 41 56 99 91  
mail. contact@etsgriffon.fr  
RC 314 466 871  
N° Intra. FR 62 314 466 871

**LA PLUME - BRUNET JP**

1 LA BLINIÈRE

79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

<b>Code client :</b> EARLBRUNET	<b>Code affaire :</b> 6199GRI	<b>DEVIS :</b> DEV18190217	<b>Date :</b> 29/01/2019
Référence : BRUNEI_BAT VOL 20 M LG - 1800m <sup>2</sup>			
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ELEVAGE NORMES BEBC</b> <b>UTILE : Longueur 90m x largeur 20 m = 1800 m<sup>2</sup></b> <b>Ht Basse pente 2m85 sous plafond - Pente 30%</b> <b>1 travée avec 2 sas de 5m x 5m</b>			

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prix concernant votre demande.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Taux
Réservation trappe Valeur unitaire 15€				
Réservation Turbine y compris renfort tube galvanisé ou équivalent Valeur unitaire 120€				
Réservation Turbine y compris renfort composite ou tube galvanisé Déflecteur Turbine isolé 50mm 2 faces polyester Monté sur charnière -Huisserie PVC Valeur unitaire 630€				
BARDAGE Panneaux bardage 50 mm 1 face 60µ , 1 face 200µ Plastisol PLUS VALUE HT 3 540.00 €				
Gouttière zinc de 33 compris accessoires Naissances et tuyau de descente en PVC 2 Longueurs de 95 ml Valeur Ht 5670 €				
Rail IPE120 traité antirouille Support avec platines Assemblage par boulons 2 Galets porte chariots Chariot plateau de 2m50 x 1m25				

**Nos devis sont réactualisables en fonction de la hausse des matériaux de nos fournisseurs.**

Pages : 4

**Conditions générales de vente :** Nos marchandises sont payables à la Séguinière et voyagent toujours, même en cas de franco, aux risques et périls du destinataire. Toute contestation relative à l'exécution de la présente facture sera de convention expresse de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégrale. (Loi 80.335 du 12 mai 1980).  
Le règlement se fera au comptant sans escompte ou à 30 jours date de facture - T.V.A. payée sur les débits. Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom ou virement. IBAN : FR76 1027 8394 2400 0213 5670 163 - BIC : CMCIFR2A



Constructeur  
Bois et métal

**SAS GRIFFON**  
au capital de 250 000 €  
Za La Ménardière  
rue des Deux Sèvres  
49 280 LA SEGUINIÈRE

Tel 02 41 56 81 36  
Fax 02 41 56 99 91  
mail. contact@etsgriffon.fr  
RC 314 466 871  
N° Intra. FR 62 314 466 871

**LA PLUME - BRUNET JP**

1 LA BLINIÈRE

79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

<b>Code client :</b> EARLBRUNET	<b>Code affaire :</b> 6199GRI	<b>DEVIS :</b> DEV18190217	<b>Date :</b> 29/01/2019
Référence : BRUNEI_BAT VOL 20 M LG - 1800m <sup>2</sup>			
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ELEVAGE NORMES BEBC</b> <b>UTILE : Longueur 90m x largeur 20 m = 1800 m<sup>2</sup></b> <b>Ht Basse pente 2m85 sous plafond - Pente 30%</b> <b>1 travée avec 2 sas de 5m x 5m</b>			

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prix concernant votre demande.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Taux
1 longueur de 90ml Valeur HT 3 960 €				
Moins Value couverture en Fibro teinte naturelle Faîtière par faîtières doubles à charnières Closoirs anti moineaux Moins Value HT 3 580 €				

Je soussigné reconnait avoir pris connaissance des clauses du présent devis, ainsi que les conditions générales.  Date : _____  Cachet commercial et signature	<b>Total HT</b>	<b>198 380,00</b>
	Total TVA	39 676,00
	<b>Total TTC</b>	<b>238 056,00</b>
	Acompte	
	<b>Montant à payer</b>	<b>238 056,00€</b>

Ce devis a une durée de validité de 90 jours

Nos devis sont réactualisables en fonction de la hausse des matériaux de nos fournisseurs.

Pages : 5

**Conditions générales de vente :** Nos marchandises sont payables à la Séguinière et voyagent toujours, même en cas de franco, aux risques et périls du destinataire. Toute contestation relative à l'exécution de la présente facture sera de convention expresse de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégrale. (Loi 80.335 du 12 mai 1980).

Le règlement se fera au comptant sans escompte ou à 30 jours date de facture - T.V.A. payée sur les débits. Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom ou virement. IBAN : FR76 1027 8394 2400 0213 5670 163 - BIC : CMCIFR2A



**SOFAREB** ♦

**PROTECTIONS EN  
TISSUS TECHNIQUES**

**PAJOT ENTREPRISE**  
79150 SANZAY

Tél :  
Tél. portable :  
Email :

## Devis N° DE19000362

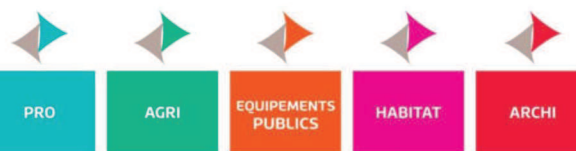
Commercial :  
GILBERT Sébastien - 06 08 26 33 03 - sebastien.gilbert@sofareb.com

**Date : 18/02/2019**  
**Date de validité : 19/05/2019**

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
REFERENCE : Réserve incendie 180 m3 utile à ST MAURICE LA FOUGEREUSE (79)			
Confection et pose d'un complexe d'étanchéité comprenant une géomembrane PP 10/10° ASQUAL et un géotextile anti-poinçonnant certifié ASQUAL, ancrages compris	292,00 M2	10,30	3 007,60
Fourniture et pose de géogrilles pour le drainage des gaz	34,00 MI	3,50	119,00
Fourniture et pose d'évent de dégazage	4,00 Unité	25,00	100,00
Réalisation d'une étanchéité pour tuyau	1,00 Unité	90,00	90,00
Fourniture et pose d'échelles à rongeurs	4,00 Unité	25,00	100,00
Kit de pompage composée d'un Lest et d'un Plot béton	1,00 Unité	275,00	275,00
L'ensemble fourni avec coussin de protection			
Non compris et à rajouter: 2 coudes 45° et 2 tuyaux PVC Pression Ø200			



Ateliers et bureaux : Z.A. de Longèves - 85200 LONGÈVES  
Tél. 02 51 00 10 64 - contact@sofareb.com  
[www.sofareb.com](http://www.sofareb.com)



Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
<p><b><u>DIMENSIONS ET VOLUMES DU BASSIN :</u></b></p> <p>Tête de talus : 12 m x 12 m  Fond de talus : 7 m x 7 m  Pente : 1/1  Profondeur totale : 2.50 m  Garde : 0,40 m</p> <p><b>Volume utile : 180 m3</b></p> <p><i>NB : Le métré indiqué est calculé avec un ancrage de 50 cm du bord du talus. Cette distance pouvant être modifiée selon la nature et la tenue du terrain. Un relevé contradictoire est à prévoir avant préfabrication et comprendra la surface courante ainsi que la partie enfouie. Les quantités relevées serviront à l'établissement de notre facture.</i></p> <p><b><u>GARANTIES :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La géomembrane d'étanchéité est garantie 10 ans par le fabricant.</li> <li>- Les travaux d'étanchéité réalisés par nos soins sont garantis par une assurance.</li> </ul> <p><b><u>NON INCLUS DANS LE DEVIS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement ainsi que les tranchées d'ancrage (ouverture et fermeture)</li> <li>- Le drainage de l'eau</li> <li>- Prévoir une pelle avec chauffeur pour la pose</li> </ul>			

**Mode de règlement :**

**Acompte à la signature du devis : 1 328,98 €**

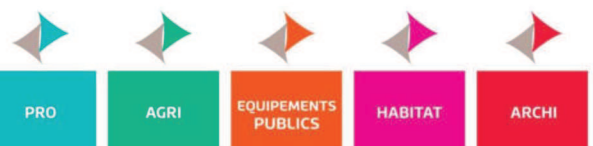
**BON POUR ACCORD**

*Date, Cachet, Signature*

Total HT	3 691,60
Total TVA	738,32
<b>Total TTC</b>	<b>4 429,92</b>



Ateliers et bureaux : Z.A. de Longèves - 85200 LONGÈVES  
Tél. 02 51 00 10 64 - contact@sofareb.com  
[www.sofareb.com](http://www.sofareb.com)





**SOFAREB**  
**CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

**CLAUSES GENERALES**

**Article 1 : Application des conditions générales de ventes- Opposabilité des conditions générales de vente :** Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente à l'exclusion de tous autres documents émis par l'acheteur. A défaut d'acceptation préalable et écrite du vendeur, les présentes conditions générales prévalent sur tout autre document et toute condition particulière posée par l'acheteur sera inopposable au vendeur.

**Article 2 : Confidentialité**

Les études, plans, maquettes, perspectives, dessins et autres documents remis ou envoyés par la SARL SOFAREB demeurent sa propriété. Sauf autorisation préalable, le client s'interdit de les modifier, les adapter, les altérer, les copier ou les reproduire par quelque moyen que ce soit et de les communiquer à des tiers.

**Article 3 : Formation du contrat**

Sauf délai spécifique qui y serait mentionné tout devis ou offre de la SARL SOFAREB n'est valable que pour un délai de 30 jours à compter de la date de son émission. La vente ne sera conclue qu'à la réception par la SARL SOFAREB d'un bon de commande conforme en tous points à l'offre.

**Article 4 : Livraisons et installations**

Nos marchandises sont toujours vendues départ nos magasins ou pose comprise à la condition que cela soit précisé à la commande. Elles voyagent toujours dans le premier cas aux risques et périls du destinataire même si exceptionnellement nous acceptons le franco pour une affaire précise. L'expression franco dans ce cas signifierait seulement que nous payons les frais de transport mais sans prendre à notre charge les risques de celui-ci. Nous considérons les marchandises comme étant livrées à partir du moment où elles quittent nos magasins ou à partir de celui où l'acheteur a été informé qu'elles sont à sa disposition et prêtes à leur enlèvement. En cas de pose par nous-mêmes, la commande est considérée livrée lorsque l'installation est réalisée conformément au bon de commande. En cas de retard de livraison, nous excluons tout droit à dommages-intérêts qui nous seraient réclamés par le client.

Aucune livraison ne pourra être considérée comme étant en retard tant que l'acheteur ne s'est pas acquitté de toutes ses obligations de paiement vis à vis du vendeur. Les circonstances indépendantes de la volonté du vendeur et notamment les cas de force majeure, le manque de matières, des difficultés imprévues dans la fabrication, une limitation ou un arrêt de la production, des grèves, des difficultés de transport ou toutes circonstances imprévues empêchant l'exécution ou l'expédition ou la pose de tout ou partie d'une commande par le vendeur ou ses sous-traitants dérogent le vendeur pour la durée de ces circonstances et de leurs conséquences de son obligation de livrer les marchandises dans le délai fixé et lui donnent le droit de prolonger ce délai d'un nombre de jours égal au retard subi ou alternativement de résilier le contrat à sa convenance.

Si le délai convenu est dépassé de plus de deux mois, chacune des parties est en droit de se dégager du contrat dans la mesure de ce qui reste à fabriquer.

Si l'acheteur ne prend pas possession des marchandises dans le délai convenu, le vendeur sera en droit de réviser le prix de ces marchandises.

**Article 5 : Réserve de propriété**

La SARL SOFAREB conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et des accessoires. Le défaut de paiement d'une seule échéance peut entraîner la revendication des biens. Le client supporte néanmoins dès la livraison telle sur définie à l'article 4, les risques de perte et de détérioration des marchandises ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner.

**Article 6 : Prix** Les produits sont vendus au prix en vigueur au moment de la livraison. Les prix s'entendent nets, départs de nos entrepôts, emballages compris, sauf pour les emballages spéciaux taxés en sus. Tous impôts, taxes, droits ou autres prestations à payer en application des règlements Français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge de l'acheteur.

**Article 7 : Dimensions-Couleurs** Les dimensions, couleurs, poids de certains matériaux tels que les toiles, tissus, lames, etc... sont soumis à des variations inhérentes à leur nature et de ce fait ne sont garantis que dans la limite des tolérances d'usage : notamment, La SARL SOFAREB ne garantit pas une parfaite identité de nuance entre l'échantillon retenu par le client et le produit livré.

**Article 8 : Pose**

Lors de la pose de toiles PVC ou autres tissus techniques, l'emplacement, la disposition ou tout autres indications sont définis et réglés en accord et sous la direction du client.

A la fin du chantier, le client devra vérifier avec notre installateur la conformité de l'installation qui après acceptation devra être signé sur la fiche pose.

**Article 9 : Garantie-Exclusion**

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie. Aucune réclamation qualitative ne pourra être acceptée sur les produits vendus en 2ème et 3ème choix spéciaux, choix en solde et lots spéciaux.

Le vendeur ne donne aucune garantie à l'acheteur contre toute revendication ou action en contrefaçon des droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient engagée contre l'acheteur par des tiers.

**Article 10 : Réclamations**

Aucun retour de marchandises ne sera accepté par nous sans notre accord préalable par écrit, quelles que soient les raisons invoquées par le client.

Le vendeur n'acceptera de réclamations ou autres plaintes que lorsqu'il s'agira de marchandises vendues comme premier choix à l'exclusion de choix industriel, second choix ou «hors collection ».

Toute réclamation pour vice ou défaut doit être faite par écrit 15 jours au plus tard après la réception des marchandises. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives, échantillons, note de colisage, etc. En cas de dépassement du délai de réclamation ou si les marchandises livrées ont été traitées ou transformées d'une façon ou d'une autre, l'acheteur perd tout droit à l'encontre du vendeur. En cas de vices cachés, la réclamation doit être notifiée immédiatement après découverte du défaut. L'acheteur devra alors faire la preuve qu'il s'agit bien d'un vice caché. Le droit de réclamation expire de toute façon trois mois après la réception des marchandises. Si celles-ci ont été transformées, traitées ou revendues de quelque façon que ce soit après que l'acheteur ait découvert un vice caché, ou aurait dû découvrir un vice caché, l'acheteur est déchu de tout droit de réclamations.

Si la réclamation compte tenu de ce qui précède est reconnue recevable et fondée, l'acheteur pourra demander le remboursement des marchandises sans être en droit pour autant d'exiger ni dommages et intérêts, ni remboursement de Frais de transformation au autres, cet éventuel remboursement ne pourrait être effectué que sur la base du prix de la facturation d'origine et après retour des marchandises reconnues non conformes.

Toute obligation du vendeur est suspendue si l'acheteur procède à une retenue quelconque ou a une compensation sans l'accord préalable du vendeur.

**Article 11 : Clause résolutoire**

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse la présente vente sera résiliée de plein droit. La partie défaillante indemniserà l'autre partie de l'intégralité du préjudice causé par sa défaillance.

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

**Article 12 : En cas de démarchage et de vente à domicile**

Aucun acompte ne pourra être demandé avant expiration du délai de réflexion conformément à l'article L 121-26 du Code de la Consommation. Si la commande n'a pas été annulée, un acompte de 30% par chèque sera réglé à l'expiration du délai de réflexion.

**Article 13 : Dans les autres cas**

Un acompte de 50% par chèque sera réglé à la signature du devis. Le solde sera réglé par chèque à la livraison ou à la pose.

**Article 14 : Clause Pénale**

Tout paiement intervenant après la date de paiement figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal au jour de la facturation. Ces intérêts du jour de l'échéance jusqu'au jour de paiement. Tous les occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues seront à la charge du client.

A défaut de paiement d'une quelconque échéance, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles.

**Article 15 : Paiement—Modalités—Retard ou défaut :** sauf mention contraire portée au recto de la facture, les factures sont en principe payables comptant au domicile du vendeur par tous moyens.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur régulier paiement à l'échéance convenue.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles dès le lendemain de la date limite de règlement.

En cas de défaut de paiement, la vente sera résolue de plein droit sans mise en demeure préalable. Le vendeur pourra demander la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance pourra entraîner l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les Frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et donnera lieu à la perception d'une pénalité non réductible eu sens de l'article 1229 du code Civil, fixée forfaitairement à 10% des sommes restant dues.

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation en matière de démarchage et de vente à domicile, l'acheteur pourra renoncer à la commande et ce dans les sept jours à compter du jour où la commande a été passée.

Ci-dessous reproduction des articles L 121-23, L121-24, L121-25, L121-26, du Code de la Consommation en matière de démarchage et de vente à domicile.

Article L 121-23 : les opérations visées à l'article L 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemple doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

Nom du fournisseur et du démarcheur,

2° Adresse du Fournisseur

3° Adresse du lieu de conclusion du contrat

4° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés.

5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens ou d'exécution de la prestation de services.

6° Prix global à payer et modalités de paiement, en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L 313-1.

7° Faculté de renonciation prévue à l'article L121-23, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et de façon apparente, le texte intégral des articles L121 —23, L121-24, L121-25 et L 121-26.

Article L 121-24 : Le contrat visé à l'article L121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L 121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut contenir aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

Article L 121-25 : dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par lequel le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L121-27.

Article L 121-26 : avant expiration du délai de réflexion prévu à l'article L121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

En ce cas, la commande devra être annulée suivant le formulaire détachable ci dessous, lequel devra être renvoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'entreprise mentionnée sur le contrat au plus tard le septième jour à partir de la commande.

Adresse Travaux :

**GAEC LA PLUME**  
La Reverdière  
79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

**GAEC LA PLUME**  
1, La Blinière  
79150 ST MAURICE LA FOUGEREUSE

Vos coordonnées

Code Client : BRUN02  
Tél. : 06 08 03 62 50  
Fax : 05 49 80 29 13

**DEVIS n°7136 du 22/10/2018**

Affaire suivie par AG Arnaud GALLARD - Mob.: 06 75 02 26 45

**Sujet : BATIMENT VOLAILLES 1800 M² 90X20 ML SITE DE LA REVERDIERE.**

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	<p><b>BATIMENT 1800 M²</b> Bâtiment en charpente traditionnelle isolée et juppe constructeur protégeant les entrées d'air Longueur 90 ml - largeur 20 ml Isolation plafond 60 mm et panneaux sandwich latéraux épaisseur 50 mm. Pente de toit environ 30% Sas double en pignon Chargement maximum 40 000 poulets standard / 13500 dindes. 2 zones males femelles dindes 40/60% Compteur électrique tarif bleu existant à passer en tarif jaune.</p>			
	<p><b>CONSUEL</b> Si pose d'un nouveau compteur tarif bleu triphasé 36 kvas Contrôle installation électrique par organisme agréé selon normes actuelles (consuel obligatoire si pose de compteur neuf - LE CLIENT DEVRA DEMANDER UNE MISE SOUS TENSION PROVISOIRE AFIN D'AVOIR DU COURANT SUR LE CHANTIER) Attention, tout ce qui sera alimenté par le compteur devra répondre aux nouvelles exigences de normes électriques, à savoir : - luminaire de type étanche IP65 -prises de courant et interrupteurs étanches IP55-Coffret électrique type étanche IP55-Prises de courant protégées par inter différentiel de tpe 30 ma-luminaires et autres circuits terminaux protégés par différentiels 300 ma-câbles électriques type 1000ro2v-mise à la terre de la charpente métallique par cablette 25 mm²-implantation des prises de courant et interrupteur à plus de 1.20 ml de haut*-protection des surintensités suivant section de câble approprié (1.5mm²/10 amp , 2.5 mm² / 16 amp...)</p>	1,00	537,121	537,12
		1,00		
	Sous-total CONSUEL			537,12
	<p><b>COMPTEUR EDF TARIF JAUNE</b> Evolution du compteur actuel tarif bleu en tarif jaune : Fourniture et pose d'un disjoncteur de branchement TARIF JAUNE VIGI 160 ampères, raccordement électrique et mise en service sur site (pose dans l'unité de comptage Tarif jaune armoire type grolleau fournie par EDF).</p>	1,00	2 542,279	2 542,28

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Armoire TGBT électrique comprenant un sectionneur général, l'ensemble des disjoncteurs départs vers l'exploitation + protections éclairage et pc 220/380v du local.	1,00	2 552,035	2 552,04
	Sous-total COMPTEUR EDF TARIF JAUNE			5 094,32
	<b>GROUPE AUTOMATIQUE</b>			
	Mise en place d'un groupe électrogène automatique dans local indépendant :			
	Groupe électrogène SDMO type J88K, puissance 88 kvas triphasés (127 ampères à 50 hz), motorisation JOHN DEERE, pupitre de commande APM303, grille de protection des parties chaudes, régulation électronique moteur, silencieux séparé 29dbS SM30P, flexible pour échappement, grille de faisceau radiateur, bac de récupération des fluides, prédisposition pour démarrage automatique, mesure et affichage niveau fuel/puissance, pack auto, protection différentielle ajustable + disjoncteur 4P, inverseur de source 160 ampères, livré non déchargé sur site	1,00	13 619,200	13 619,20
	Plus value pour groupe capoté insonorisé : + 2000 euros ht Main d'oeuvre et accessoires divers pour montage local groupe (raccordement électrique, pose grille entrée d'air, extraction, mise à la terre) et formation par sté BES.	1,00	1 486,989	1 486,99
	Autonomie de 12 heures avec réservoir intégré au châssis SANS CUVE FUEL Un contrat d'entretien annuel pourra vous être proposé à la mise en service Cabanon fermé 4X3 ML avec porte coulissante à la charge du client, sinon groupe insonorisé capoté directement sur plateforme béton			
	Sous-total GROUPE AUTOMATIQUE			15 106,19
	<b>EQUIPEMENT LOCAL GROUPE</b>			
	Eclairage SAS par 1 tube LED 18w étanche (décollée du plafond) sur 1 interrupteur en simple allumage.	1,00	139,969	139,97
	Prise MONO 230V 1P+N+T 16Amp, posée sur support oméga et câblée dans le sas technique.	2,00	76,444	152,89
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total EQUIPEMENT LOCAL GROUPE			292,86
	<b>ALIMENTATIONS GENERALES</b>			
	Alimentation générale du bâtiment en eau par 1 tuyau semi-rigide diam. 32 à partir du compteur général à 200ml (COMPRIS POSE TUYAU SANS FOURREAU EN TRANCHEE- HORS TRANCHEE A LA CHARGE DU CLIENT)	1,00	676,147	676,15
	Alimentation générale du bâtiment en électricité par un câble alu AR2V4X70 <sup>2</sup> depuis le local groupe à 200 ml - ATTENTION TARIF NON GARANTI EN FONCTION DES FLUCTUATIONS DE TARIF MENSUELLES DE L'ACIER - (COMPRIS POSE EN TRANCHEE AVEC FOURREAUX - HORS TRANCHEE A LA CHARGE DU CLIENT - IMPERATIF TRANCHEE 80X80 CM MINIMUM POUR MISE HORS GEL AVEC LIT DE SABLE).	1,00	3 083,400	3 083,40
	Raccordement citerne gaz en tuyau cuivre gainé à 10 ml avec vanne de barrage extérieure sous coffret étanche rouge (hors tranchée à la charge du client).	1,00	304,502	304,50
	Ligne ptt, gaine d'attente et réseaux informatiques non chiffrés.			
	Sous-total ALIMENTATIONS GENERALES			4 064,05
	<b>SILOS POLYESTER</b>			

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Silo polyester monocoque cône axial 21 m3 (13.5 Tonnes) avec tuyau de décompression, 4 pieds en tube galva, échelle, ouverture automatique, blocage couvercle automatique, 4 larges bandes de niveau, boîtier de reprise à 1 ml du sol - livré posé sur site (prévoir une dalle béton armée 3x3 ml épaisseur 30 cms - couleur disponible vert/gris/blanc) + passerelle commune aux 3 silos	3,00	5 000,000	15 000,00
	Sous-total SILOS POLYESTER			15 000,00
	<b>VIS DE REPRISE SILOS</b>			
	Vis de reprise complète diam 90 longueur 30 ml passant sous les 3 silos avec axe de maintien, tubes pvc, courbes pvc, spirale acier, manchons galva, tête moteur triphasée avec sécurité anti-bourrage, tube de prise d'aliment, coffret arrêt auto avec sonde de sécurité temporisée de vidange, palpeur d'arrêt automatique, 4 descentes télescopiques et suspensions de circuit par cordelette nylon et serre cables inox	1,00	2 670,647	2 670,65
	Sous-total VIS DE REPRISE SILOS			2 670,65
	<b>CHAINES ALIMENT LEROY</b>			
	Chaîne d'alimentation LEROY volailles automatiques longueur 87 ml comprenant trémie galva avec détecteurs démarrage et arrêt automatique, groupe moteur support galva avec palpeur d'arrêt, extensions 3ml/3 trous galva et 87 nourrisseurs MULTIBECK CS45 sans couvercle. -Hors nécessaire de relevage plafond.	2,00	2 430,132	4 860,26
	Chaîne d'alimentation LEROY volailles automatiques longueur 87 ml comprenant trémie galva avec détecteurs démarrage et arrêt automatique, groupe moteur support galva avec palpeur d'arrêt, extensions 3ml/4 trous galva et 116 nourrisseurs MULTIBECK CS24 sans couvercle. -Hors nécessaire de relevage plafond.	2,00	2 643,021	5 286,04
	Trappes de fermeture pontet et colorette finition dindes non chiffrées.			
	Treuil électrique commandé manuellement par un coffret positionné au centre du bâtiment (ou dans le sas).	4,00	1 081,771	4 327,08
	Nécessaire de relevage galvanisé pour chaîne d'alimentation comprenant 1 support de treuil galva, filin, poulies, pitons, serre cables et descentes intermédiaires en FILIN GALVA.	4,00	353,998	1 415,99
	Fournitures pour raccordement électrique des chaînes d'alimentation.	1,00	1 065,978	1 065,98
	Main d'oeuvre pour assemblage des assiettes et pose sur les tubes de chaîne	1,00	1 495,940	1 495,94
	Main d'oeuvre pour assemblage des trémies et groupes moteurs + tension spirale (hors pose du filin antiperchage, à la charge du client).	1,00	759,940	759,94
	Main d'oeuvre pour assemblage des tubes au sol et manchonnage.	1,00	759,940	759,94
	Main d'oeuvre pour constitution des relevages de chaînes d'alimentation au plafond avec pose treuil et support.	1,00	3 378,500	3 378,50
	Main d'oeuvre pour raccordement électrique des moteurs de chaînes d'alimentation.	1,00	1 495,940	1 495,94
	Sous-total CHAINES ALIMENT LEROY			24 845,61
	<b>OPTIONS CHAINES</b>			
	Dispositif de rotation des assiettes sur chaînes d'alimentation comprenant une poignée de rotation tous les 20 ml et bloqueurs de mangeoire.	1,00	2 462,258	2 462,26
	Option antiperchage double filin (sans cloture) sur les lignes de chaînes d'aliment.	1,00	1 569,000	1 569,00
	Sous-total OPTIONS CHAINES			4 031,26
	<b>PIPETTES LUBING 2 ZONES</b>			
	2 zones en 55/45% zone mâles / femelles dindes :			



N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Ligne de pipettes lubing omatic type ASM longueur 36 ml comprenant 1 abreuvoir inox multidirectionnel tous les 20 cms, départ réducteur de pression frontal positionné au centre du bâtiment, antiperchage simple filin (hors nécessaire de relevage,électrification ni compensateurs de niveau si pente dans le bâtiment).	5,00	790,000	3 950,00
	Ligne de pipettes lubing omatic type ASM longueur 48 ml comprenant 1 abreuvoir inox multidirectionnel tous les 20 cms, départ réducteur de pression frontal positionné au centre du bâtiment, antiperchage simple filin (hors nécessaire de relevage,électrification ni compensateurs de niveau si pente dans le bâtiment).	5,00	975,000	4 875,00
	Nécessaire de relevage galvanisé pour rampe de pipettes comprenant 1 support de treuil, treuil manuel en pignon, filin, poulies, pitons, serre cables et descentes intermédiaires en CORDELETTE + curseur de réglage.	10,00	104,986	1 049,86
	Fournitures pour alimentation des rampes de pipettes par 2 tuyaux semi rigide enterrés diam 32 + remontées au plafond en pvc à coller diam 32 au centre du bâtiment pour avoir les purges aux pignons (sans retour au bac)	1,00	515,192	515,19
	Main d'oeuvre pour montage et assemblage des lignes de pipettes au sol + systèmes antiperchages simple filin.	1,00	1 955,940	1 955,94
	Main d'oeuvre pour montage des relevages au plafond et pose des treuils en pignon avec supports.	1,00	3 976,500	3 976,50
	Main d'oeuvre pour alimentation des rampes de pipettes dans le bâtiment (sans retour au bac).	1,00	1 219,940	1 219,94
	Cloture électrique sur lignes de pipettes non prévue. Sous-total PIPETTES LUBING 2 ZONES			17 542,43
	<b>OPTIONS PIPETTES</b>			
	Système double antiperchage sur lignes de pipettes (système non électrifié)	1,00	1 345,500	1 345,50
	Option départs réducteurs de pression équipés système purge auto en lieu et place réducteur standard, pilotés par régulation centralisée, cablage et montage compris.	1,00	3 780,569	3 780,57
	Sous-total OPTIONS PIPETTES			5 126,07
	<b>PURGES PIPETTES MANUELLES</b>			
	Tuyaux d'évacuation pvc à coller diam 32 fixés au plafond (disposés à chaque pignon et au centre du bâtiment avec tuyaux souples sortant des fins de lignes pipettes pour purge automatiques) Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00	1 147,518	1 147,52
	Sous-total PURGES PIPETTES MANUELLES			1 147,52
	<b>FINITION DINDONS</b>			
	Abreuvoir finition dindes PLASSON GRANDE GORGE + connexion performance avec fermeture sur ligne de pipettes. Hors pose des connecteurs sur lignes de pipettes ni des abreuvoirs au plafond.	130,00	30,883	4 014,79
	Sous-total FINITION DINDONS			4 014,79
	<b>PLOMBERIE SAS</b>			
	Tableau d'eau 2 départs en PVC à coller diam 32 posé sur planche pvc avec un filtre, 1 robinet de puisage, 2 compteurs à impulsion, 2 réducteurs de pression, By-pass traitement et 1 by-pass réducteur de pression... Compris pose et raccordement	1,00	1 129,120	1 129,12
	Robinet de puisage diam 25 sur applique murale dans le sas technique, alimenté en tuyau semi rigide diam 25 dans le sol (hors tranchée à la charge du client).	2,00	97,511	195,02
	Robinet de puisage diam 25 sur applique murale dans le bâtiment, alimenté en tuyau semi rigide diam 25 dans le sol SANS FOURREAU (hors tranchée à la charge du client).	2,00	169,971	339,94

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Chauffe-eau électrique 15 litres mural posé au dessus du lavabo, groupe de sécurité, vidange vers réseau pvc (réseau évacuation sol à la charge du client).	1,00	450,566	450,57
	Lavabo blanc mural avec bec mitigé à commande fémorale + vidange pvc, sans distributeur papier / savon (hors évacuation égout sol à la charge du client).	1,00	350,665	350,67
	Distributeur papier / savon mural posé au dessus du lavabo.	1,00	73,274	73,27
	Alimentation d'eau en attente pose future wc, douches.	1,00	158,500	158,50
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Douches et wc non prévus.			
	Sous-total PLOMBERIE SAS			2 697,09
	<b>TRAITEMENT D'EAU</b>			
	Pompe doseuse électrique 15A30 Grundfos DDA 30-4 AR-PP/V/C-F (gros débit de 0 à 6.2%), diam 25 avec by pass, spéciale médication / acidification + bac mélangeur fond conique 100 litres pour préparation des solutions mères. (sauf dosage chlore pur - huiles essentielles - acides acétiques - chlorydrique).	1,00	2 406,031	2 406,03
	Bac polyester à eau rectangulaire 1000 litres (2X1.10X1 ml) sur pieds avec gatte de vidange, aménagement flotteurs, vannes + pompe 220V corps inox pour traitements médicamenteux.	1,00	1 103,407	1 103,41
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total TRAITEMENT D'EAU			3 509,44
	<b>ECLAIRAGE LED</b>			
	Eclairage salle d'élevage par 54 tubes leds 25W 1.80 ML 6500 kelvin (blanc) avec connexion boîte de dérivation étanche, réparties sur 3 lignes (néons suspendus sur chaînette GALVA de 20cms). Soit 3x18 tubes.	1,00	7 517,420	7 517,42
	Variateur de lumière spécifique néons led 500w câblé et monté.	3,00	639,169	1 917,51
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.			
	Sous-total ECLAIRAGE LED			9 434,93
	<b>ELECTRICITE GENERALE.</b>			
	Eclairage SAS TECHNIQUE par 1 tube LED 18w étanche (décollée du plafond) sur 1 interrupteur en simple allumage.	1,00	139,969	139,97
	Eclairage SAS RECEPTION par 1 tube LED 18w étanche (décollée du plafond) sur 1 interrupteur en simple allumage.	1,00	139,969	139,97
	Eclairage extérieur pignon côté SAS par 1 projecteur LED 50w sur 1 inter en SA.	2,00	193,682	387,36
	Eclairage extérieur porte latérale 1 projecteur LED 50w sur 1 inter en SA.	1,00	241,682	241,68
	Eclairage extérieur pignon opposé au SAS par 1 projecteur LED 50w sur 1 inter en SA	1,00	318,932	318,93
	Liaison des masses équipotentielle charpente métallique bâtiment.	1,00	892,998	893,00
	Liaison des masses équipotentielle chemin de cable sur prise de terre générale.	1,00	63,560	63,56
	Liaison des masses équipotentielle canalisation tuyau inox brumisation sur prise de terre générale.	1,00	63,560	63,56
	Liaison des masses équipotentielle canalisation cuivre sur prise de terre générale.	1,00	63,560	63,56
	Liaison des masses équipotentielle silos sur prise de terre générale.	1,00	365,518	365,52
	Prise MONO 230V 1P+N+T 16Amp, posée sur support oméga et câblée dans le sas technique.	4,00	75,766	303,06
	Prise MONO 230V 1P+N+T 16Amp, posée sur support oméga et câblée dans le sas réception.	2,00	75,766	151,53
	Prise TRI 380V 3P+T 20A posée sur support oméga et câblée dans le sas technique.	2,00	100,014	200,03



N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Prise MONO 230V 1P+N+T 16Amp, posée sur support oméga et câblée dans le bâtiment. (milieu et fond)	2,00	159,006	318,01
	Prise TRI 380V 3P+T 20A posée sur support oméga et câblée dans le bâtiment. (milieu et fond)	2,00	197,094	394,19
	Convecteur électrique mural 1000w posé, câblé pour chauffage sas.	2,00	177,864	355,73
	Armoire électrique générale INDUSTRIELLE sur pied comprenant départs disjoncteurs et interdifférentiels éclairage locaux, chauffe-eau, pompe traitement d'eau, prises 220V et 380V, ventilation dynamique, puissance ventilation, vis silo, chaînes d'aliment, régulation centralisée, alarme, transmetteur, chauffage, relevages électriques, parafoudre général... (selon normes actuelles en vigueur)	1,00	13 578,062	13 578,06
	Chemin de cable métallique sas technique posé sur des consoles murales pour passage des cables électriques. Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00	859,001	859,00
	Sous-total ELECTRICITE GENERALE.			18 836,72
	<b>CHAUFFAGE CANONS</b>			
	Générateur gaz KT 90 - 39 à 93 Kw - 2 400 M3/H	4,00	1 524,978	6 099,91
	Kit roue pour KT 60 et KT 90	4,00	101,745	406,98
	Supports de générateurs gaz GALVA sur treuil de levage manuel + chainettes de sécurité.	4,00	421,630	1 686,52
	Raccordement électrique canons puissance et alarme + commande sur régulation centralisée.	1,00	2 088,666	2 088,67
	Raccordement gaz canon par tuyau semi-rigide diam.32 en gaine souterraine + traversée en cuivre diam.14/16, détenteur, vannes de coupure depuis la vanne générale de barrage extérieure.	1,00	2 457,932	2 457,93
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total CHAUFFAGE CANONS			12 740,01
	<b>REGULATION SODALEC</b>			
	Régulation MEGAVI CONNECT, pupitre écran tactile sur bras articulé, cartes électroniques en rack, possibilité prise en main à distance (connexion internet à la charge du client).	1,00	5 424,707	5 424,71
	Sous-total REGULATION SODALEC			5 424,71
	<b>SONDES ET CAPTEURS.</b>			
	Sonde Température intérieure bâtiment 12 K (0.30 m)	4,00	15,162	60,65
	Sonde Température extérieure bâtiment 12 K (0.30 m)	1,00	15,162	15,16
	Sonde Température intérieure bâtiment 12 K (0.30 m) - SOL BETON	1,00	15,162	15,16
	Protection sonde T° int.	4,00	42,826	171,30
	Protection sonde ext.	1,00	51,205	51,21
	CAPTEUR CO2-5K Mesure de 0 à 5000 PPM	1,00	500,080	500,08
	MEGAVI Connect - Alim 24V/30W pour sonde c02 ou luxmètre	1,00	55,860	55,86
	CAPTEUR AMMONIAC NH3	1,00	712,880	712,88
	Sonde Température intérieure bâtiment 12 K (0.30 m) - SECURITE CHAUDE	1,00	15,162	15,16
	Sonde Température intérieure bâtiment 12 K (0.30 m) - ALARME	4,00	15,162	60,65
	DEPRESSIOMETRE CP-212-HN	1,00	547,229	547,23
	DEPRESSIOMETRE DPG100 VISUEL A AIGUILLE	1,00	126,616	126,62
	SONDE D'HYGROMETRIE CHY-10	1,00	358,768	358,77
	LUXMETRE LUX-100	1,00	292,600	292,60
	MEGAVI Connect - Alim 24V/30W	1,00	55,860	55,86
	Montage, câblage des capteurs et sondes du bâtiment	1,00	2 518,050	2 518,05
	Sous-total SONDES ET CAPTEURS.			5 557,24
	<b>RELEVAGE SONDES</b>			
	Relevage manuel pour SONDE / CAPTEUR dans le bâtiment (système plaque à oeil murale, poulies, cordelette, mousqueton).	5,00	166,918	834,59

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Sous-total RELEVAGE SONDES			834,59
	<b>EXTRACTION PIGNON</b>			
	Extraction 9 turbines 40000 m3/h + 1 ventilateur éco energie 38 000 M3/H :			
	Ventil. ECOWIND 910HT3 triphasé version cheminée	1,00	1 709,316	1 709,32
	Registre motorisé 1000x1010 V2	1,00	241,395	241,40
	CADRE REHAUSSE 1000X1010	2,00	99,750	199,50
	Coffret registre V2	1,00	400,330	400,33
	Turbine multifanD130	9,00	540,313	4 862,82
	Norme CE avec grille de protection			
	Sous-total EXTRACTION PIGNON			7 413,37
	<b>EXTRACTION LATÉRALE MINIMUM</b>			
	Extraction latérale minimum par 1 ventilateur éco energie 38 000 M3/H au centre du bâtiment :			
	Ventil. ECOWIND 910HT3 triphasé version cheminée	1,00	1 709,316	1 709,32
	Registre motorisé 1000x1010 V2	1,00	241,395	241,40
	CADRE REHAUSSE 1000X1010	2,00	99,750	199,50
	Coffret registre V2	1,00	400,330	400,33
	Grille moteur eco910 HT	1,00	151,753	151,75
	Sous-total EXTRACTION LATÉRALE MINIMUM			2 702,30
	<b>CABLAGE POSE EXTRACTION.</b>			
	Raccordement électrique des ventilateurs par toron de cablage extérieur suspendu sous déport de toiture bâtiment.	2,00	2 621,340	5 242,68
	Main d'oeuvre pour pose des turbines et ventilateurs en cloison avec étanchéité silicone (boulonnerie inox). hors réservations ni supports turbines à la charge du charpentier.	1,00	1 227,160	1 227,16
	Main d'oeuvre pour pose des registres motorisés pignon / côté (boulonnerie inox).	1,00	467,750	467,75
	Capot de turbines extérieurs et cadres déflecteurs intérieurs non prévus.			
	Sous-total CABLAGE POSE EXTRACTION.			6 937,59
	<b>COMPTAGES ENERGIES.</b>			
	Comptage d'aliment vis silo à la régulation centralisée.	1,00	107,960	107,96
	Comptage d'eau relié à la régulation centralisée. (hors compteurs, chiffrés avec le tableau d'eau)	2,00	93,330	186,66
	Compteur énergie électrique relié à la régulation centralisée.	1,00	306,006	306,01
	Compteur gaz propane hp relié à la régulation centralisée.	1,00	402,892	402,89
	Sous-total COMPTAGES ENERGIES.			1 003,52
	<b>MOTORISATION TRAPPES</b>			
	4 Treuils électriques pour entrainement des trappes en 2 zones :			
	Motoréducteur RLD 80-ZI-24V avec 2 pignons	4,00	705,698	2 822,79
	Accouplement chaîne RLD80	8,00	21,413	171,30
	Plaque de montage RLD	4,00	14,896	59,58
	Convertisseur CTS10	4,00	106,134	424,54
	Alimentation 24V	4,00	117,705	470,82
	Nécessaire pour raccordement électrique d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	4,00	231,550	926,20
	Main d'oeuvre pour raccordement électrique d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	4,00	391,940	1 567,76
	Main d'oeuvre pour pose en cloison d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	4,00	207,940	831,76
	Sous-total MOTORISATION TRAPPES			7 274,75
	<b>TRAPPE INZIAIR</b>			

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Entrée d'air par trappes avec commande par tubes enrouleurs sur la longueur :			
	KIT INZI'AIR 1 TUBE	8,00	58,000	464,00
	CONTRE CADRE EXTERIEUR INZI'AIR 1	8,00	11,970	95,76
	Kit INZI'AIR 2 tubes	84,00	114,000	9 576,00
	Contre cadre extérieur inziar 2	84,00	15,960	1 340,64
	Grille arrière inziar 1/2/3	176,00	3,298	580,45
	DEFLECTEUR INZIAIR 1	176,00	7,980	1 404,48
	PALIER SUPPORT TUBE H100 POUR RLD-503118	104,00	10,613	1 103,75
	Tube T1 GALVA GFM 33,7 X 2,9 - LE ML	180,00	4,722	849,96
	Main d'oeuvre pour pose des trappes, accessoires et déflecteurs en cloison avec étanchéité silicone (boulonnerie inox). hors réservations à la charge du charpentier.	1,00	2 123,030	2 123,03
	Main d'oeuvre pour pose des contre cadres et grilles extérieures de trappes en cloison (boulonnerie inox).	1,00	802,500	802,50
	Main d'oeuvre pour pose des tubes de commandes de trappes sur supports paliers et réglage des trappes.	1,00	1 998,500	1 998,50
	Capots de trappes non chiffrés car juppe bâtiment constructeur.			
	Sous-total TRAPPE INZIAIR			20 339,07
	<b>BRUMISATION HP SODALEC</b>			
	2 Rampes de brumisation hp en tube inox diam 12 longueur 90 ml fixées au dessus des trappes d'entrée d'air et composée de 178 buses inox 10.3 l/h + pompe hp triphasée 1800 l/h - 150 bars avec bac intégré dans le sas.	1,00	10 523,359	10 523,36
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total BRUMISATION HP SODALEC			10 523,36
	<b>ALARME</b>			
	Extension de la centrale d'alarme existante au bâtiment 2 pour coupure de courant, baisse ou hausse de température :			
	BCL 08 surveillance CE	1,00	218,652	218,65
	Thermostat TA11 + armoire	4,00	106,134	424,54
	THERMOSTAT TH11 - ARMOIRE	1,00	106,134	106,13
	Main d'oeuvre pour montage, raccordement électrique et mise en service de l'ensemble dont gaine de liaison entre les bâtiments	1,00	1 635,450	1 635,45
	Sous-total ALARME			2 384,77
	<b>GESTION LUMIERE NATURELLE</b>			
	Motorisation des occultants de fenestres constructeur côtés de bâtiment :			
	Motoréducteur RW45-537100 chaîne	2,00	630,420	1 260,84
	Accouplement chaîne/tube RW45	4,00	22,344	89,38
	Plaque 90° RW45-417636	2,00	22,344	44,69
	CAPTEUR CREPUSCULAIRE	1,00	292,600	292,60
	Nécessaire pour raccordement électrique d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	2,00	231,550	463,10
	Main d'oeuvre pour raccordement électrique d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	2,00	391,940	783,88
	Main d'oeuvre pour pose en cloison d'un vérin / motoréducteur électrique de trappe ventilation.	2,00	207,940	415,88
	A CONFIRMER A LA COMMANDE SELON MODELE TECHNIQUE RETENU AVEC LE CONSTRUCTEUR BATIMENT système mécanique et tringlerie prévue et fournit par le constructeur bâtiment.			
	Sous-total GESTION LUMIERE NATURELLE			3 350,37
	<b>PESAGE AUTOMATIQUE ANIMAUX</b>			

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total
	Pesage BAT2 Dinde GSM pesage complet avec BAT2 + plateau suspendu	1,00	2 249,363	2 249,36
	BRIDGE BAT2 COFFRET DE COMMUNICATION	1,00	294,263	294,26
	Point de suspension zone femelles	1,00	46,550	46,55
	Point de suspension zone males	1,00	46,550	46,55
	Montage, raccordement électrique à 2 points de suspensions et mise en service	1,00	1 019,750	1 019,75
	Sous-total PESAGE AUTOMATIQUE ANIMAUX			3 656,47
	<b>NACELLE</b>			
	Nacelle normalisée pour travaux en hauteur sécurisés	1,00	2 327,500	2 327,50
	Sous-total NACELLE			2 327,50
	<b>MISE EN SERVICE</b>			
	Mise en service de l'ensemble des automatismes du bâtiment, tests et explications client (incluant matériel dépannage d'urgence).	1,00	558,296	558,30
	Sous-total MISE EN SERVICE			558,30
	<b>CONDITIONS COMMERCIALES</b>			
	Remise commerciale de 3% pour commande de l'ensemble du devis	-1,00	6 809,360	-6 809,36
	<b>A DEFINIR A LA COMMANDE :</b>			
	- emplacement du sas technique			
	- emplacement des silos			
	- emplacement de la zone 40/60%			
	- option rail de paillage si retenue			
	- répartition du matériel en fonction de ces éléments.			
	<b>Ne sont pas compris dans le présent devis :</b>	1,00		
	- l'ouverture et la fermeture des tranchées techniques pour le passage des éléments (gaines, tuyaux,...)			
	- réservations de trappes ou turbines dans les panneaux sandwichs			
	- intervention sur des panneaux isolants amiantés			
	- box internet et réseaux informatiques ou wifi pour mise en réseau des boitiers de gestion			
	- évacuations des eaux usées dans les dalles bétons			
	- demande de mise sous tension compteur EDF provisoire pour alimentation électrique du chantier			
	- cornières du suspension plafond pour égalisation du matériel (voir si fournit par le charpentier)			
	<b>Paiement :</b>	1,00		
	40% d'acompte 15 jours avant la première intervention			
	50% en cours de chantier			
	10% à la facturation			
	<b>Le Matériel est garanti 1 an, pièces et main d'oeuvre hors déplacement et pièces d'usure.</b>			
	<b>Pour la prise en compte du Bon de Commande, vous devez impérativement nous informer du mode de financement utilisé pour l'acquisition de ces travaux.</b>			
	<b>Règlement par :</b>			
	<b>Devis à affiner en fonction des plans définitifs de l'installation et du cahier des charges du groupement de producteur</b>			
	<b>Tout autre materiel non mentionné non chiffré</b>			
	<b>Pour tous renseignements concernant le devis,veuillez me contacter à l'entreprise ou sur mon portable: ARNAUD GALLARD 06.75.02.26.45</b>			
	Sous-total CONDITIONS COMMERCIALES			-6 809,36
	<b>Total BATIMENT 1800 M<sup>2</sup></b>			<b>220 169,61</b>

N°	Désignation	Qté	PU H.T.	Montant Total

OFFRE DE PRIX VALABLE 1 MOIS

Prix non garantis en cas de hausse exceptionnelle

Pour acceptation de ce devis, merci de nous retourner un exemplaire daté, signé et précédé de la mention "Bon pour Accord"

Accord du client et signature

**Montants en Euros**

<b>Total H.T.</b>	<b>220 169,61</b>
1- dont 220 169,61 au taux de 20.00%	<b>44 033,92</b>
<b>Total T.V.A.</b>	<b>44 033,92</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>264 203,53</b>

Signature de la Sarl Boissinot Elevage

L'adhésion du devis vaut l'acceptation des Conditions Générales de Ventes au verso



# VARIANTE

N°	Désignation	Qté	PU	Montant Total
	<b>OPTIONS</b>			
	<b>CONNEXION WEB</b>			
	Connexion web de la régulation centralisée à partir de la box internet fournie et posée par le client dans le sas.	0,25	424,930	106,23
	Box internet avec adresse ip fixe requise pour le bon fonctionnement			
	Sous-total CONNEXION WEB			
	<b>BRASSEURS D'AIR</b>			
	Mise en place de 4 brasseurs d'air dans le bâtiment pour homogénéisation de la température :			
	Brasseur TB4E50Q + grille	4,00	432,250	1 729,00
	Bloc de puissance BPX mono 10A	1,00	161,994	161,99
	Nécessaire de suspension chainettes inox pour 1 ventilateur et pose des brasseurs.	4,00	203,310	813,24
	Prise MONO 230V 1P+N+T 16Amp, posée sur support oméga et câblée dans le bâtiment pour branchement des brasseurs.	4,00	183,878	735,51
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total BRASSEURS D'AIR			
	<b>RATIONNEMENT PIPETTES</b>			
	Rationnement des lignes de pipettes par 1 électrovanne pilotée par la régulation centralisée.	1,00	313,143	313,14
	Sous-total RATIONNEMENT PIPETTES			
	<b>CHAUFFAGE EAU CHAUDE</b>			
	Mise en place de 4 aérothermes eau chaude 75 kw (régime d'eau 80x60) sur support pivotant, vannes 3 voies, alimentés par une chaudière fonte gaz propane RIELLO 350 kw maxi, tableau de commande, régulation automatique, vase d'expansion, circulateurs, ballon tampon 3000 litres isolé...	1,00	73 315,715	73 315,71
	Etude à affiner en fonction de l'emplacement exact du local chiffré (équipement éclairage et électricité local chaudière non chiffré, à voir selon dimensions finales)			
	Sous-total CHAUFFAGE EAU CHAUDE			
	<b>POSTE FIXE DE LAVAGE</b>			
	Réseau de poste fixe lavage hp hydraulique à partir du sas avec 4 vannes de branchement à coupleur rapide répartis sur la longueur du bâtiment + 1 lance simple, jet plat, rotabuse et 30 ml de flexible sur lance.	1,00	3 008,179	3 008,18
	Ces tarifs s'entendent pose comprise.	1,00		
	Sous-total POSTE FIXE DE LAVAGE			
	<b>SEPARATIONS DINDES</b>			
	Séparations GALVA volailles avec 4 descentes pour chaîne d'aliment - le mètre (1 porte d'accès 1 ml comprise)	20,00	152,000	3 040,00
	Plus value pour porte double vantaux avec réservation bastings (passage du plateau rail possible)	1,00	350,000	350,00
	Moins value suppression porte 1 ml par double vantaux	-1,00	150,000	-150,00
	Nombre et mètre exact à confirmer avec le client			
	Sous-total SEPARATIONS DINDES			
	<b>Total OPTIONS</b>			



**VARIANTE**

N°	Désignation	Qté	PU	Montant Total

OFFRE DE PRIX VALABLE 1 MOISPrix non garantis en cas de hausse exceptionnelle

Pour acceptation de ce devis, merci de nous retourner un exemplaire daté, signé et précédé de la mention "Bon pour Accord"

**Montants en Euros**

<b>Total H.T.</b>	<b>83 423,01</b>
<b>Total T.V.A. 20%</b>	<b>16 684,60</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>100 107,61</b>



GAEC LA PLUME  
1, la Blinière  
79150 St Maurice Etusson  
Mail: [laplume2016@orange.fr](mailto:laplume2016@orange.fr)

Jean-Pierre : 06 08 03 62 50  
Benjamin : 07 87 23 89 53



## DEVIS

### **SILO aliment à cône axial** **SÉRIE LE GATINE 320 monocoque**

- Fabrication par ENROULEMENT FILAMENTAIRE POLAIRE (Brevet ROUSSEAU).
  - **Fibre de verre et résine alimentaires.**
  - **Fabrication française.**
  - Cuve monocoque sans joint, sans boulons, **GARANTIE 10 Ans.**
  - Couleur grège **RAL 9002** avec bande translucide sur le cône du Gâtine.
  - Châssis galvanisé à chaud.
  - **Boulonnerie inox.**
  - Ventilation statique par couvercle surélevé et chapeau de ventilation Ø 140.
  - Embase polyester pour boitard, (boitard fourni par l'installateur des vis).
  - Trappe à glissière Ø 320 mm, galvanisé à chaud, 1m00 sous trappe.
- OU**
- **Remplissage par vis** : système d'ouverture du couvercle depuis le sol, avec puits de chargement renforcé par couronne métallique afin d'éviter les coups de vis de camion.

**CAPACITÉ utile : 3 SILOS 20 m<sup>3</sup> GATINE 320 Ø2325 3 Pieds**  
**+ Echelle et crinoline galvanisées à chaud (NF ISO 14122-4)**

**PRIX H.T. RENDU POSÉ :**

**13 770 € H.T.**

### **OPTIONS : UNITAIRE**

- Goulotte d'ensachage Ø 160, avec vanne papillon galvanisée à chaud : **150 € H.T.**
- Boitard BUT polyester avec trappe de fermeture, trappe de visite, départ de vis Ø (45,50,60,63,75,90), horizontal, à 30° ou 45° : **290 € H.T.**
- Passerelle sur dôme pour 3 silos **1 790 € H.T.**

**\*\*** Nos clients qui ont fait le choix de ce produit ont ajouté à leur commande un Bac équarrissage 650Litres : **458 € H.T. Livraison offerte pour tout achat de silo**

**Règlement** : acompte 30 % à la commande, le solde par chèque à la livraison.  
Possibilité de financement Agilor ou Actimat.

**RAYER LES MENTIONS INUTILES DE CE DEVIS**

*Validité de l'offre : 3 mois*  
Acceptation du devis

Mention « Bon pour accord et signature »

**Christophe DEVIVIERS**  
**Tél 07 72 34 58 58**  
[christophe.deviviers@rousseau.fr](mailto:christophe.deviviers@rousseau.fr)

# **ANNEXE 8. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ELEVAGE**

---

## **8.1. PRISE DE VUE DES PHOTOGRAPHIES**

## **8.2. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ELEVAGE ET PERCEPTIVE DU BATIMENT EN PROJET**



Prise de vue des photographies site "La Réverdière"

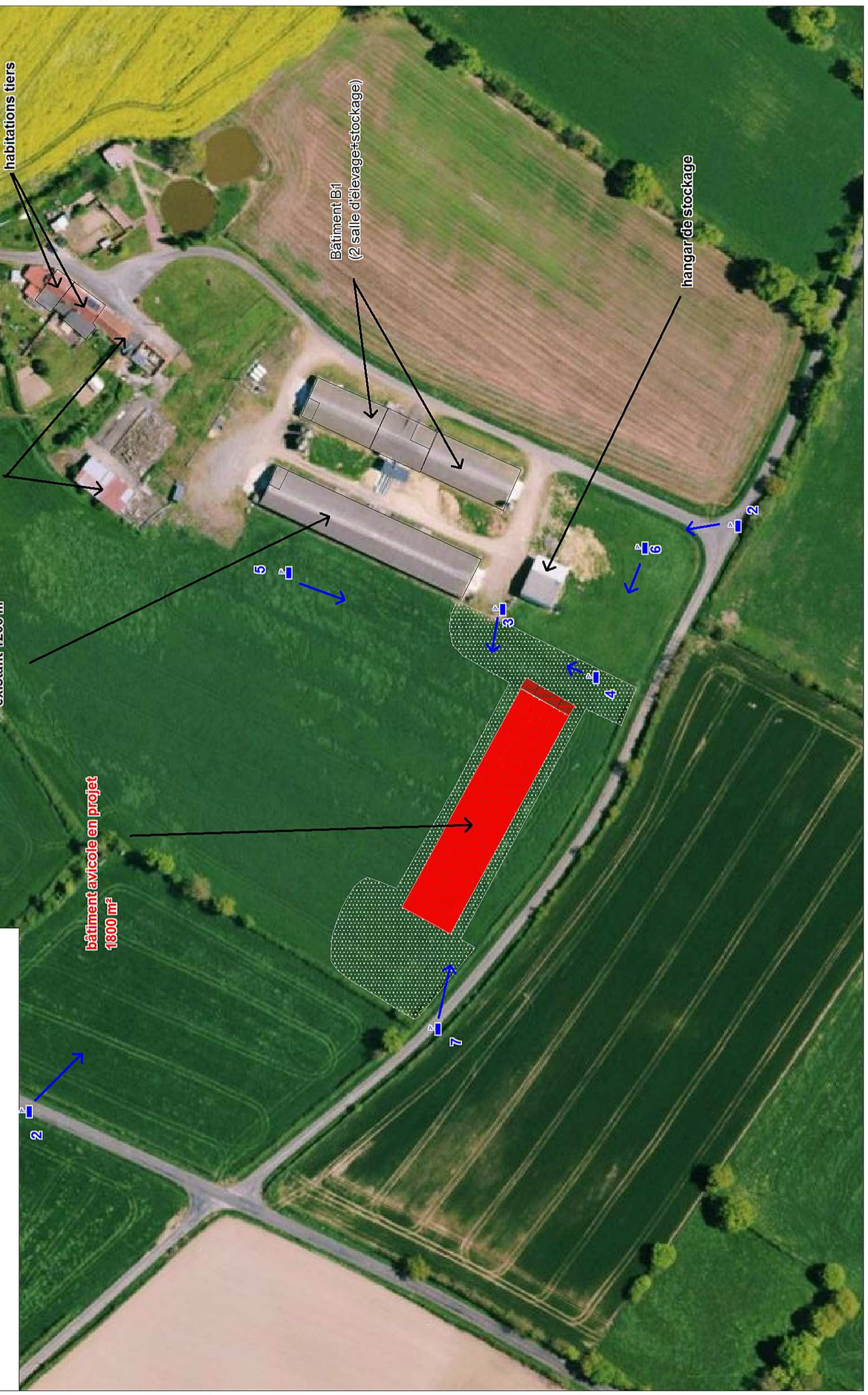


GAE C LA PLUME  
1, La Blinière  
79150 ST MAURICE ETUSSON



Janvier 2019

éch : 1/1200



bâtiment avicole existant 1200 m<sup>2</sup>

dépendances tiers

habitations tiers

bâtiment avicole en projet 1800 m<sup>2</sup>

Bâtiment B1 (2 salle d'élevage+stockage)

hangar de stockage

2

5

7

3

6

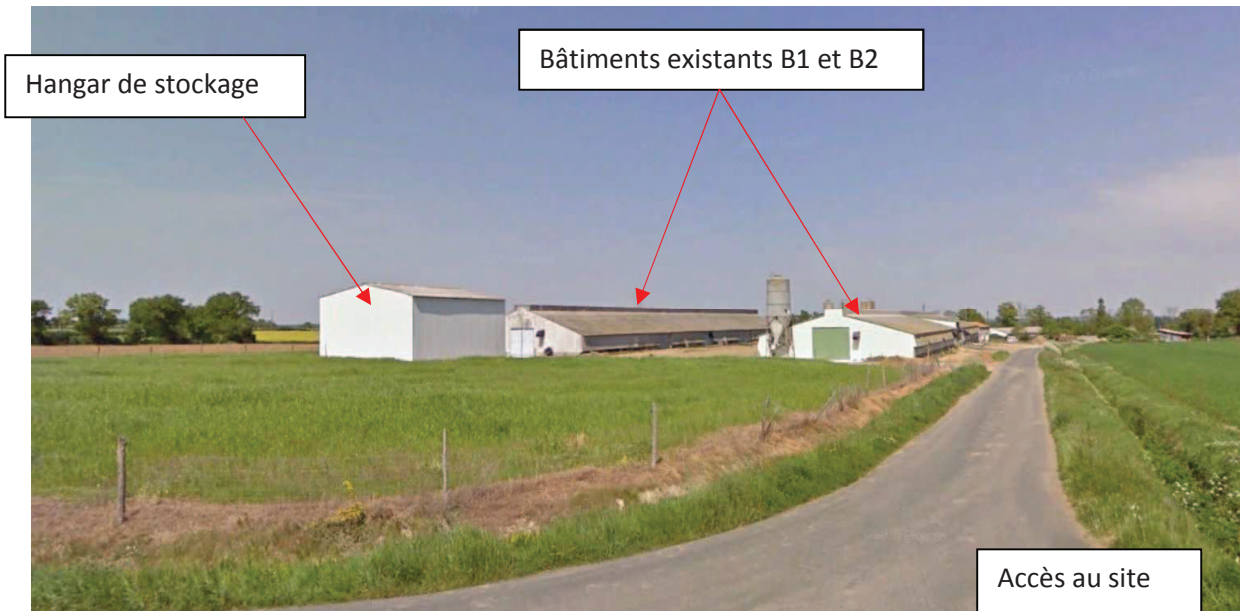
2

4

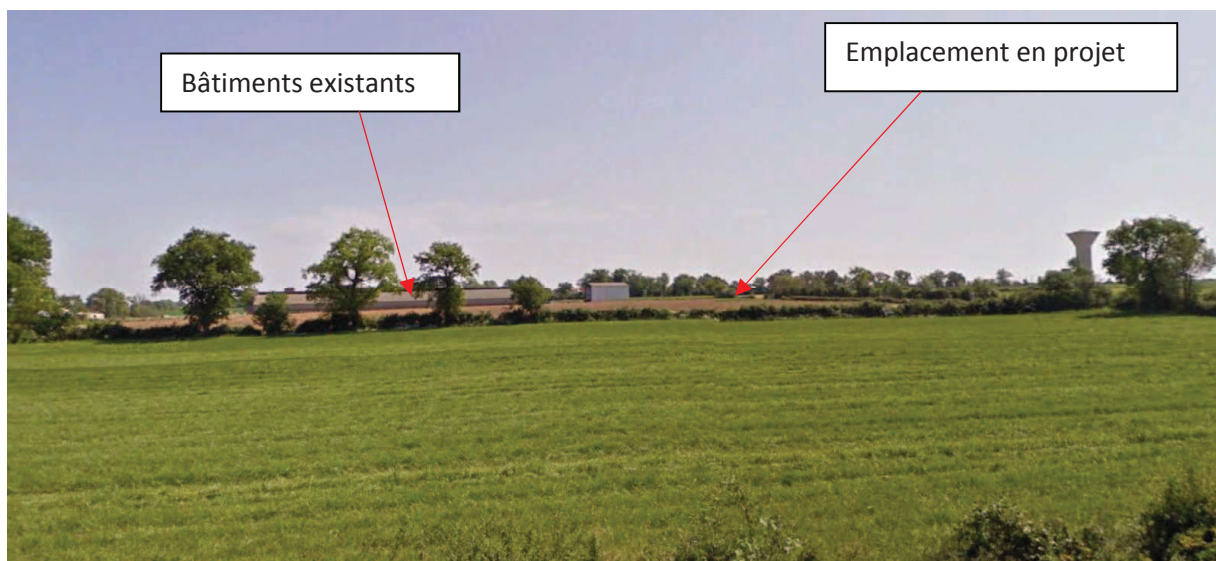


## PHOTOGRAPHIES RELATIVES AU PROJET DU GAEC LA PLUME – LA REVERDIERE

Photographie 1 : vue d'accès au site et des bâtiments existants (photographie de 2011, avant rénovation du bâtiment B2)



Photographie 2 : Vue sur le site depuis la route départementale D33 (photographie de 2011)

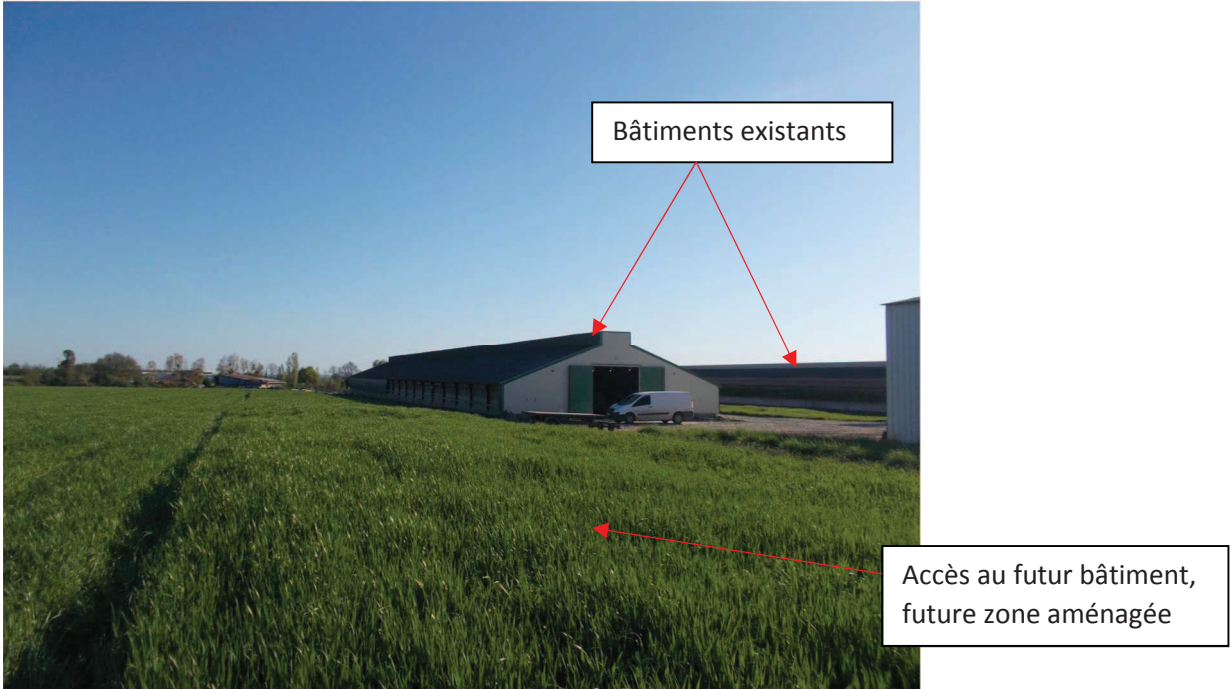




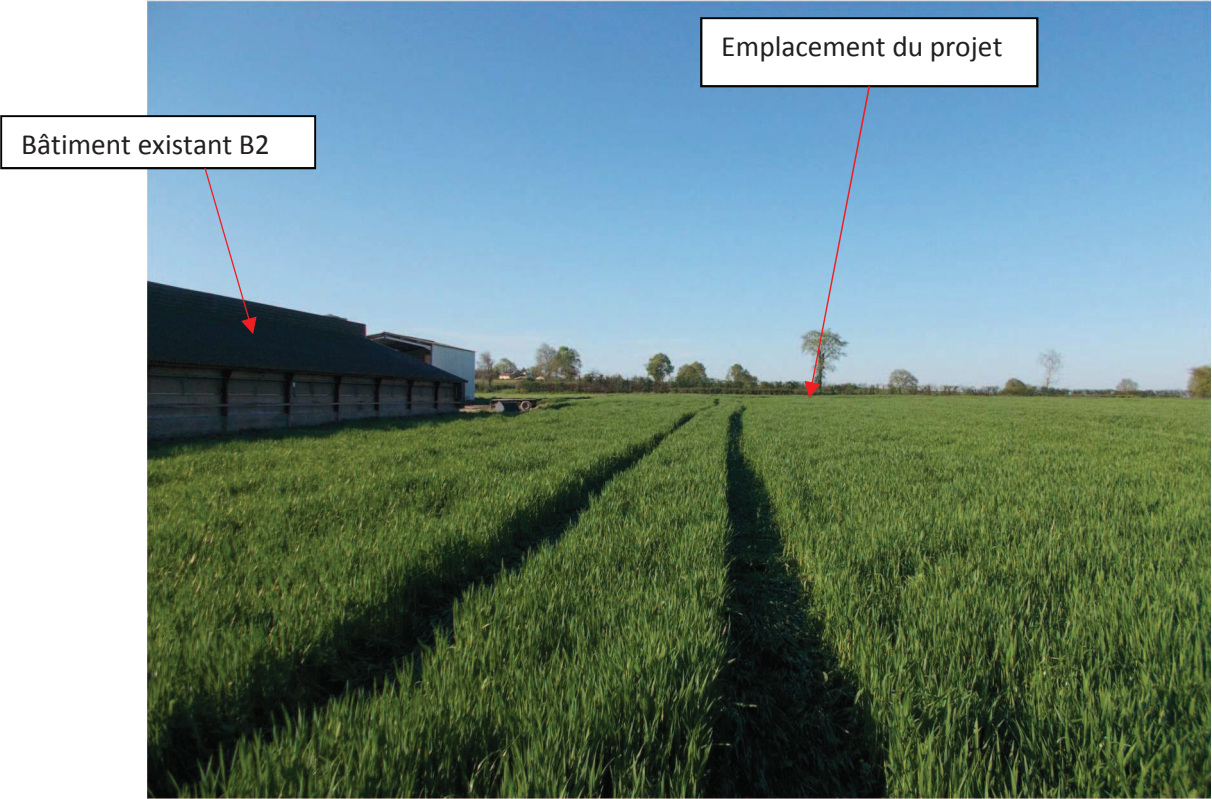
Photographie 3 : Vue sur la parcelle d'implantation du projet



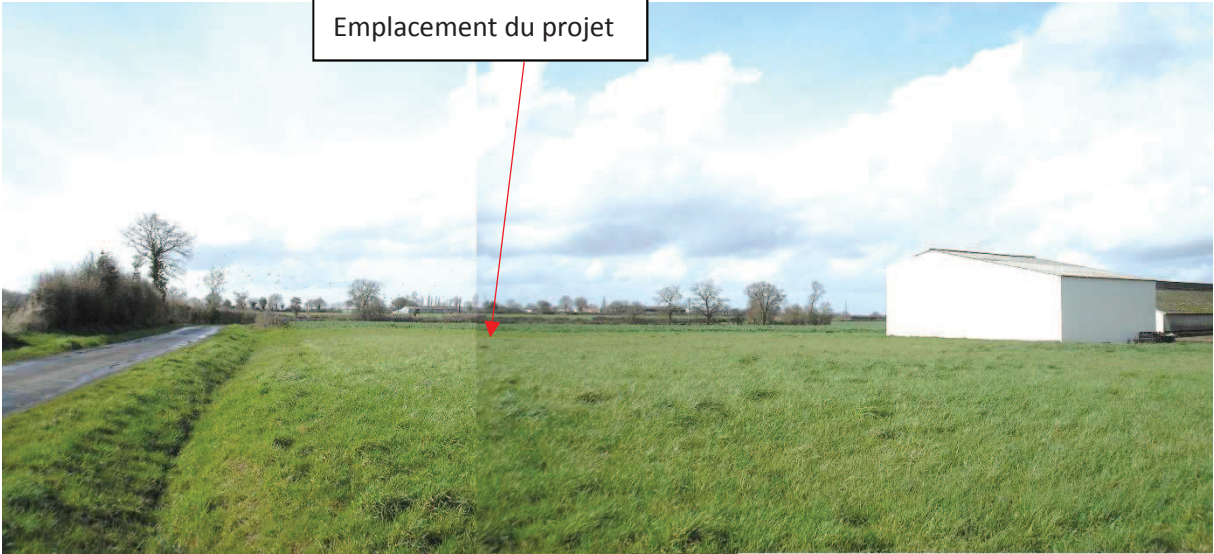
Photographie 4 : Vue sur le futur accès au bâtiment en projet, zone aménagée



Photographie 5 : vue Nord de l'emplacement du projet

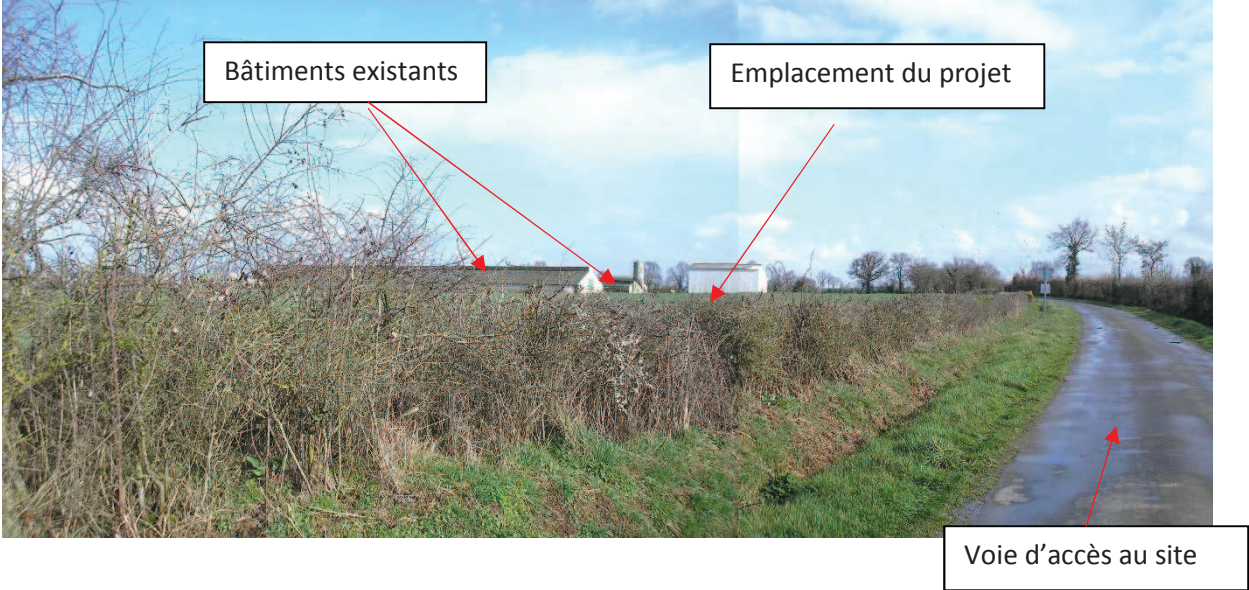


Photographie 6 : Vue de l'Est sur l'emplacement du projet

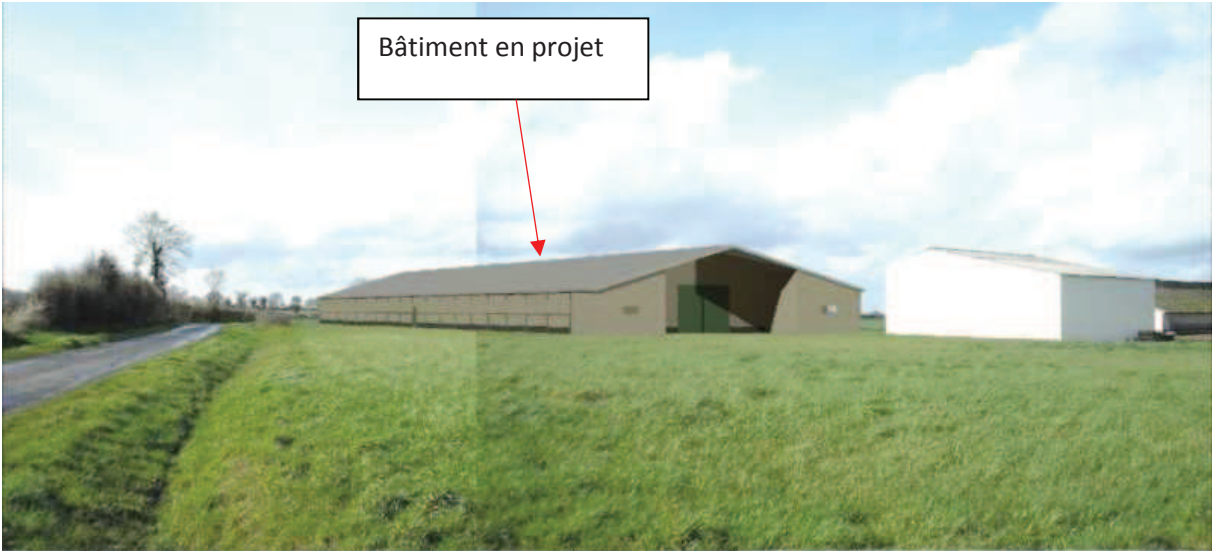




Photographie 7 : Vue de l'Ouest sur l'emplacement du bâtiment



Perspective du bâtiment en projet :



# **ANNEXE 9. JUSTIFICATIF DE LA MAITRISE FONCIERE DU SITE**

---

**9.1. AVIS DE M. BRUNET CHRISTIAN, PROPRIETAIRE DES PARCELLES**

**9.2. RECEPISSE DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**



**GAEC LA PLUME**  
1 La Blinière  
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

Le 12/03/2019

Mme et M. BRUNET Christian et Laurence  
Les Ginfardières  
79150 ST MAURICE ETUSSON

Objet : Avis sur la proposition d'usage futur du site de La Réverdière

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre projet de bâtiment avicole prévu sur des parcelles dont vous êtes propriétaire, nous vous soumettons, pour avis, notre projet de construction d'un bâtiment avicole ainsi que notre proposition d'usage futur en cas d'arrêt définitif de cette installation. Il s'agit des parcelles 828, 185 et 186, section OG de la commune de Saint Maurice Etusson, lieu-dit « La Réverdière ».

Veillez-trouver ci-dessous les différentes mesures qui seront mises en place dans l'éventualité de mise en arrêt du futur bâtiment. Merci de remplir et de signer l'encart situé à la fin de ce courrier et de nous le retourner afin qu'il atteste de votre accord pour notre projet et qu'il soit joint au dossier d'autorisation qui sera adressé à la préfecture.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Pierre et Benjamin BRUNET  
Associés du GAEC LA PLUME

- 
- **PROJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AVICOLE DE 1800 M<sup>2</sup> SUR LES PARCELLES 828, 185 ET 186 SECTION OG DE LA COMMUNE DE SAINT MAURICE ETUSSON**
  - **PROPOSITION D'USAGE FUTUR DU SITE « LA REVERDIERE » A L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION DU GAEC LA PLUME :**

A l'arrêt de l'exploitation, les associés du GAEC LA PLUME envisagent de mettre en vente les bâtiments (existants et en projet) afin de rentabiliser leur investissement et de maintenir l'activité agricole sur le site. Dans le cas où la reprise des bâtiments par un nouvel exploitant ne ferait pas suite immédiate à l'arrêt de l'activité du GAEC LA PLUME, les associés mettront en place toutes les mesures nécessaires à la mise en sécurité du site.

### **Procédure**

A cas de mise en arrêt définitif du site d'exploitation de La Réverdière, Messieurs BRUNET Jean-Pierre et Benjamin devront :

- notifier au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci ;
- placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement,

- transmettre au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain de l'installation
  - les plans du site
  - les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site,
  - ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'ils envisagent de considérer
- transmettre dans le même temps au préfet une copie de leurs propositions.

### **Mesures prévues pour assurer la mise en sécurité du site**

L'ensemble des mesures prévues permettront la mise en sécurité du site tout en maintenant l'usage agricole du site et l'utilisation des bâtiments comme bâtiments d'élevage.

#### **Les installations :**

Le terme de l'activité interviendra à la fin de la période d'élevage d'une bande unique de volailles. Les bâtiments seront ainsi vidés de leurs animaux.

Les bâtiments seront débarrassés de tous les équipements pouvant présenter un risque de pollution pour les eaux, le sol et le sous-sol ou de danger pour les tiers.

Ils seront fermés de manière efficace afin d'empêcher tout accès.

Le matériel d'élevage sera vendu.

Les installations seront sécurisées par la clôture des bâtiments d'élevage, le démontage et la mise à terre des silos. Les silos et les cuves seront démontés et évacués.

#### **Les réseaux**

Les accès aux différents réseaux (eau, gaz, électricité, évacuation des eaux...) seront mis hors service. Un affichage d'avertissement de danger pourra être mis en place.

#### **Le matériel et les produits**

Pour garantir la sécurité du site à la fin de l'exploitation et de la remise en état, les associés du GAEC LA PLUME mettront les dispositifs de protection suivants :

- Les risques d'incendie et d'explosion seront supprimés par la vidange des réservoirs d'hydrocarbure, de gaz, l'évacuation de tous les matériaux combustibles (litière, produits phyto) et du rinçage des citernes.
- L'ensemble de l'emprise des bâtiments seront nettoyés.

Les éléments enlevés seront évacués du site et, selon leur nature, éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur.

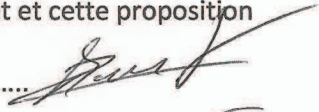
Nous, soussignés Mme et M. BRUNET Christian, confirmons avoir pris connaissance du projet de construction d'un bâtiment avicole et de la proposition d'usage futur du site envisagée par messieurs BRUNET Jean-Pierre et Benjamin en cas d'arrêt définitif de l'installation du GAEC LA PLUME sur des parcelles dont nous sommes propriétaire.

Nous émettons un avis  Favorable à ce projet et cette proposition

---

Défavorable à ce projet et cette proposition

A St Maurice Etusson, le 13-03-2019



Baner





# RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

• **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

• **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

• **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :**

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>) ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

• **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° **PC 079280 19 E0005**

déposée à la mairie le **29/04/2019**

par : GAEC LA PLUME MR BRUNET BENJAMIN

fera l'objet d'un permis tacite<sup>2</sup> à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :



**Délais et voies de recours :** Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

**Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers :** Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

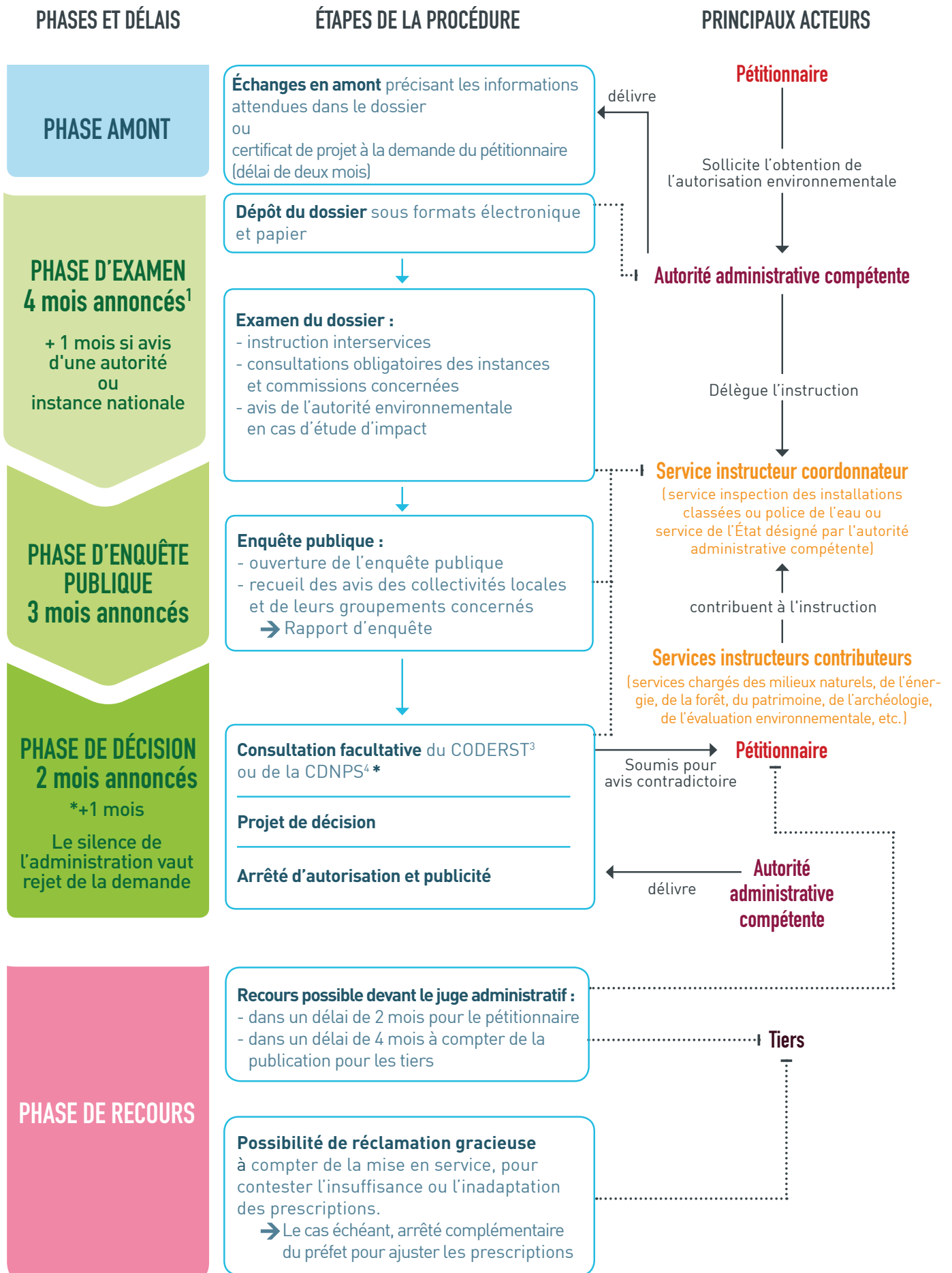


# **ANNEXE 10. PROCEDURE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

---

## ***10.1. LES ETAPES ET ACTEURS DE LA PROCEDURE***

# LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.